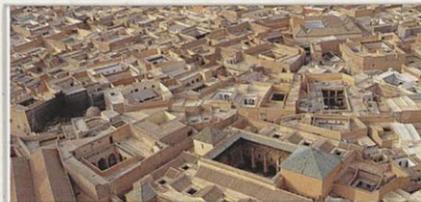


1 9 9 7



cetelem



L'international



Le rapport de gestion



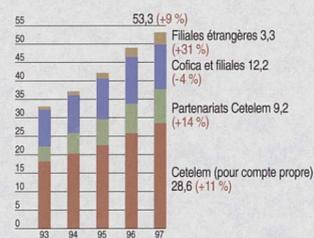
Les comptes



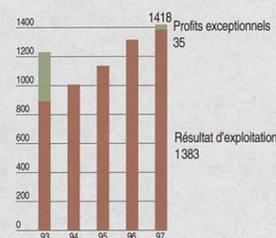
# Le groupe Cetelem

Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1998

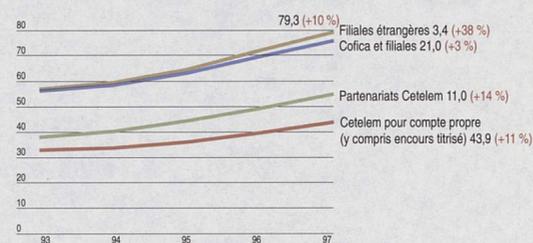
Crédits distribués  
(en milliards de francs)



Résultat net consolidé total  
(en millions de francs)



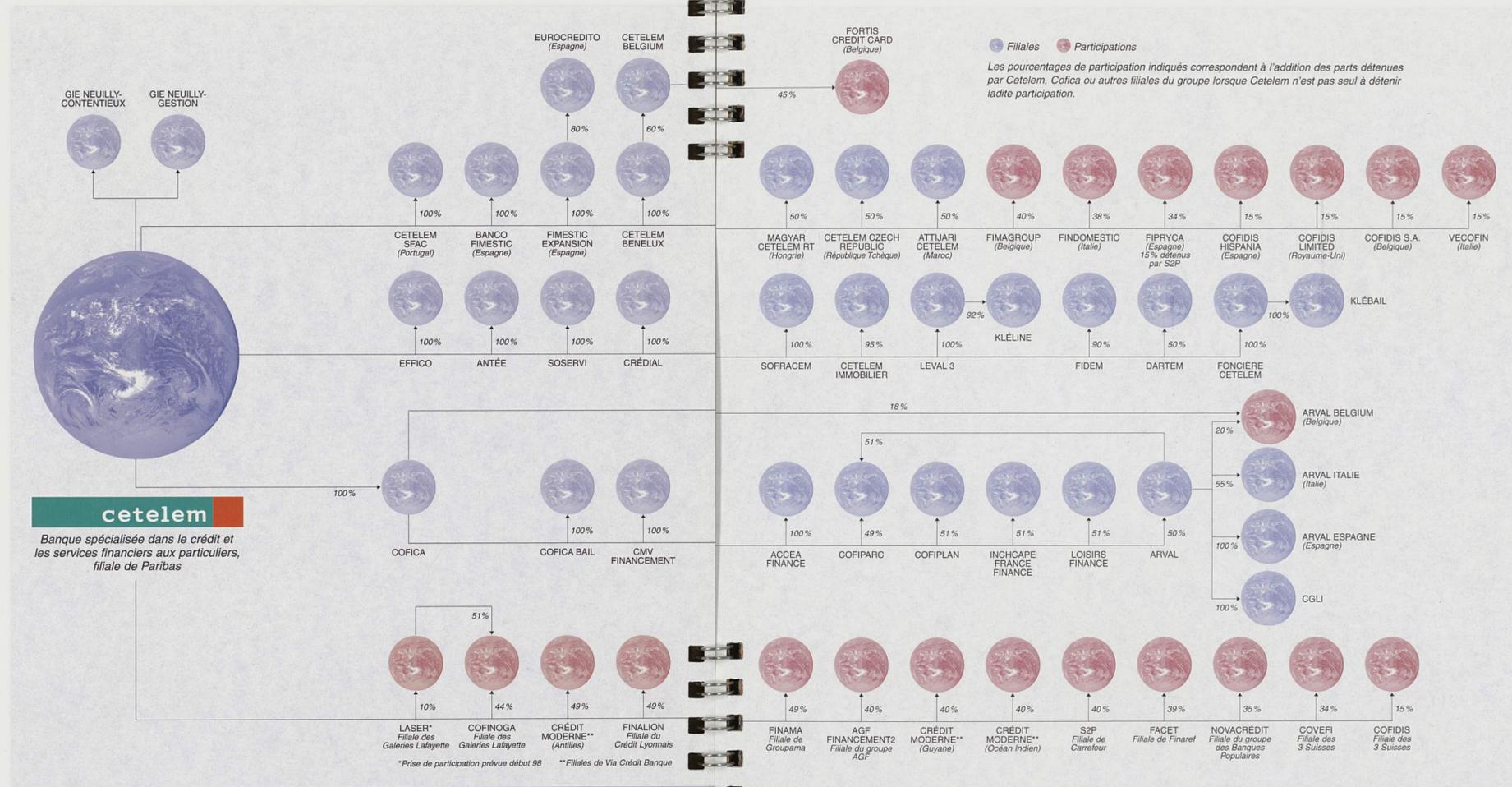
Encours gérés  
(en milliards de francs)



Taux de croissance 1997/1996

Résultats (en millions de francs)	1993	1994	1995	1996	1997
Résultat net consolidé <sup>(1)</sup>	887	1 006	1 135	1 314	1 383
Fonds propres consolidés au 31/12, après répartition <sup>(2)</sup>	6 519	7 497	8 674	9 586	10 629
Rentabilité des fonds propres consolidés de début d'exercice <sup>(3)</sup>	16,3%	15,7%	15,1%	15,3%	14,6%
Résultat par action ajustée (en francs) <sup>(4)</sup>	21,1	23,7	26,3	30,4	32,0
Dividende par action ajustée (en francs)	6,7	3,3	5,0	10,0	10,0
Fonds propres par action ajustée (en francs) <sup>(4)</sup>	155	176	201	222	246

(1) hors profit exceptionnel en 1993 et 1997.  
 (2) diminués en début d'exercice 1994 d'un montant de provision de 113 millions de francs pour engagements de retraite.  
 (3) nets du montant du Fonds pour risques bancaires généraux.  
 (4) sur la base d'un nombre d'actions intégrant les actions futures à créer par exercice de droits de souscription.



**Président d'honneur, fondateur** Jacques de Fouchier †

**Conseil de surveillance**  
 Président: Bernard Müller\*  
 Vice-Président: Bernard Auberger\*  
 René Barbeyre, Jean-Paul Betzeze, Gérard de Chaumac-Lanzac, Jacques Dermagne, Paul Dubrule\*, Philippe Dulac, Denis Kessler\*, Gérard de Roquemaurel, Paul Villemagne, Philippe Wahl

**Directoire**  
 Président: Marc Mangez  
 Jacques Campagne-Ibarcq, François Julien-Labruyère, Michel Masson, Michel Peyrat, Bruno Salmon

**Directeur général adjoint** Michel Riboust

**Directeurs**  
 Alain Ambrosini, Julien Boyer, Paul Defourny, Marcel Doucet, Bernard Drot, Jean-François Trussant

**Commissaires aux comptes titulaires**  
 Mazars & Guerard, Ernst & Young Audit

\* sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des résolutions qui lui sont proposées

International

SANYO

Vue aérienne de Buenos Aires (Argentine)



La vocation première de Cetelem, depuis sa création en 1953, a toujours été de faciliter l'activité de ses partenaires commerçants, et donc de les accompagner dans leurs développements économiques. L'internationalisation des grandes enseignes de la distribution a logiquement constitué pour Cetelem une raison décisive de poursuivre et accélérer son propre développement hors de France. Mais l'activité propre de Cetelem et son savoir-faire spécifique en matière de relation directe avec la clientèle sont également exportables, la plupart des marchés étant moins avancés à cet égard : c'est une deuxième raison de l'internationalisation de Cetelem.

Enfin il est clair, c'est une banalité que de le dire, qu'avec la construction du grand marché européen de nouvelles opportunités se présentent - mais aussi de nouvelles concurrences sont à redouter. Ceci vaut d'ailleurs au-delà du seul cadre européen : la mondialisation, notamment en matière de services financiers, n'est pas un mot creux. Dans ce nouveau contexte, une stratégie résolument à la fois défensive et offensive s'impose : c'est une troisième raison de l'internationalisation de Cetelem.

Cette internationalisation de ses activités, Cetelem l'a entreprise dès 1984 et il est aujourd'hui présent dans huit pays d'Europe, ainsi qu'au Maroc et en Turquie. Ce développement s'est fait selon des modalités diverses, en fonction des opportunités et des contraintes locales.

La première leçon à tirer de ces expériences variées est bien que la plus grande adaptabilité est indispensable, pour tenir compte des conditions de marché, des possibilités technologiques et, surtout, des ressources humaines disponibles

## Commerce et Technologie

et mobilisables : il n'y a pas de modèle unique, à plaquer tel quel, sur tous les cas de figure.

La deuxième leçon, d'importance égale, est que, lorsque ces développements impliquent un partenariat avec des acteurs locaux (c'est-à-dire presque toujours), la plus grande confiance doit prévaloir entre partenaires, à tous niveaux de responsabilité.

Cela suppose, évidemment, des contrats équilibrés, où les apports de chacun, de même que les retours sur investissement, soient équitablement et clairement définis - mais cela suppose surtout une collaboration régulière et étroitement organisée à la définition en commun des objectifs et des moyens, ainsi que des échanges constants et approfondis entre les responsables des principaux secteurs d'activité (commercial, marketing, risque, technologies, ressources humaines, etc.). Il n'y a évidemment pas, répétons-le, de modèle unique et encore moins de recette miracle, mais ces quelques principes généraux apparaissent comme le socle indispensable à la conduite réussie de ce type d'opération.

Le développement international de Cetelem se poursuit et se poursuivra, d'abord en Europe mais bientôt, à la suite de l'important accord-cadre passé récemment avec Carrefour, en Amérique Latine et du Sud ainsi qu'en Asie. Ces mêmes principes généraux y prévaudront.

Au travers d'un certain nombre de contributions et de témoignages, nous souhaitons vous faire partager, à la lecture de ce rapport annuel, quelques-uns des aspects de cette grande aventure que constitue notre développement international, une aventure dans laquelle l'avenir doit s'inventer tous les jours.

## Commerce et Technologie

Le métier du crédit aux particuliers s'exerce sur de grandes masses de clients, et pourtant la relation avec chacun d'entre eux doit être profondément personnalisée.

Le métier du crédit aux particuliers implique des prises de décision extrêmement rapides, sinon immédiates, et pourtant la prise de risque doit y être réduite au minimum.

Cette double contradiction ne peut être résolue que par la mise en œuvre, dès l'acte commercial, de quelque nature qu'il soit, de systèmes performants d'aide à la décision (scores, systèmes experts) optimisant et accélérant l'offre pertinente, la décision d'octroi, l'accompagnement de la clientèle en après-vente (marketing et gestion des impayés).

Le savoir-faire constitué par Cetelem au fil du temps dans ces domaines peut évidemment se décliner à l'international.

La contribution donnée ci-après par deux responsables de la filiale espagnole de Cetelem (Fimestic) souligne les continuités et les variantes des processus mis en œuvre à cet égard en Espagne.



Jean Deullin  
Fernando Borrás

► Lancée en 1988 par un petit groupe de pionniers, la filiale espagnole de Cetelem est aujourd'hui l'une des plus importantes banques spécialisées dans le crédit à la consommation de la péninsule ibérique.

Elle a bénéficié et bénéficie toujours de l'avance de Cetelem en ce qui concerne l'intégration de la technologie dans la déclinaison de son métier. Mais il ne s'agit pas d'un processus "brut d'importation" débouchant immédiatement sur la mise en œuvre... La nécessaire adaptation est constante.

► Au milieu des années 80, Cetelem développe en France une gamme de services à la distribution s'appuyant sur la télématique... Plus de 70% du réseau s'équipe de Minitel. Productivité, qualité de service aide à la décision : Cetelem et le commerçant y gagnent considérablement.

En Espagne, Fimestic qui souhaite profiter de ces nouvelles technologies de transmission d'information "grand public" se trouve confrontée à une réalité très particulière :

- la distribution espagnole revêt en effet, deux caractéristiques contradictoires :
  - d'une part un commerce non alimentaire extrêmement fragmenté privilégiant le contact personnel pour traiter ses affaires
  - d'autre part, une grande distribution spécialisée en plein essor dans laquelle on retrouve pratiquement toutes les enseignes françaises.

- par ailleurs, contrairement à son homologue français, le gouvernement espagnol n'impose pas l'usage du Minitel (qui pour le grand public est aujourd'hui complètement inconnu) même s'il installe un réseau télématique spécialisé (Ibertex).

Cette situation conduit Fimestic à construire deux supports de contacts entre le commerçant et sa financière spécialisée :

- un centre d'autorisation téléphonique situé à Madrid, spécialisé dans le petit et moyen commerce permettant de traiter plus de 30% de la production,
- un centre télématique qui accueille le trafic sur Ibertex du grand et moyen commerce organisé. Fimestic installe des Minitel dans les surfaces de vente, forme responsables et employés et intègre ses méthodes dans les caisses de la plus grande chaîne d'hypermarchés espagnole, Pryca, du groupe Carrefour.

Par ailleurs, depuis Octobre 1997, une plate-forme interactive sur Internet facilite, dans les domaines marketing et comptable principalement, les échanges entre grand commerce et Fimestic.

- Fimestic, pour mettre au point sa politique d'octroi, a dû se confronter à une problématique complexe :
  - le crédit scoring prend toute sa valeur dans l'étude des impayés des générations antérieures... que faire lorsqu'on démarre une activité?
  - l'étude d'un dossier de crédit s'appuie sur la consultation de fichiers internes ou professionnels de clients "à risque". Que faire lorsque la profession

est peu organisée et que l'on a pas d'antériorité?

- la stabilité dans l'emploi et la perception de salaires fixes mensuels sont les critères parmi les plus discriminants pour augurer du bon déroulement d'un crédit. Que faire lorsqu'on se trouve face à une population active comptant 35% de travailleurs autonomes et 35% de travailleurs sous contrat à durée déterminée, avec une proportion importante de rémunérations méconnues de l'administration fiscale?

L'expérience et l'expertise de Cetelem ont constitué dans ce contexte la souche qui a permis à Fimestic de développer des solutions originales et fiables, puis, grâce aux possibilités de simulation expérimentées par Cetelem permettant une observation des profils de clientèle de manière permanente, Fimestic a rapidement possédé ses propres outils d'aide à la décision.

Enfin, pour s'adapter aux caractéristiques distinctes de la population active espagnole, Fimestic reprend et adapte les développements réalisés par Cetelem en matière de système expert.

- Le développement commercial de Fimestic suit le même cycle de fidélisation que celui de Cetelem :
  - conquête de la distribution grâce à une gamme de produits et de services de qualité irréprochable, promus et suivis par des équipes proches et responsables,
  - création d'un fichier de familles à partir des crédits réalisés sur les surfaces de vente,
  - proposition à ces particuliers des produits adaptés à

la gestion de leur budget,

- promotion du réseau de distributeurs agréés auprès de ces mêmes particuliers.

Les techniques développées par Cetelem depuis 30 ans en matière de communication directe ont été progressivement déclinées à Fimestic. Mais l'existence d'un régionalisme puissant, la promotion des langues régionales, les écarts importants dans le développement économique entre Nord et Sud, créent une sensibilité différente à la sollicitation commerciale.

Fimestic s'est doté en 1997 d'un Infocentre qui progressivement va intégrer ces données proprement espagnoles pour affiner la segmentation de sa clientèle.

- Fimestic a aujourd'hui plus de 400000 clients qui, chaque mois, lui remboursent un crédit. Et parmi eux un petit nombre ne peut faire régulièrement face à ses échéances.

Les résultats que Cetelem enregistre dans la gestion des impayés grâce à la conjonction optimale de la téléphonie, de l'informatique et de l'intégration des systèmes experts nous ont conduits à adopter directement l'ensemble, sans avoir besoin de le modifier profondément. Les "retouches" pays tiennent essentiellement à la prise en compte des difficultés de fonctionnement du courrier en Espagne.

Sinon le système français qui apprécie, montant du crédit, importance du retard, répétition des impayés et gestion des files clients est complètement intégré dans les cinq agences Gestion de la Clientèle que compte Fimestic ainsi que chez ses partenaires Financière Pryca et Cofidis.

## Ressources Humaines

Le point névralgique de tout développement international est certainement celui des ressources humaines.

D'une part, afin de réaliser dans les meilleures conditions l'implantation de savoir-faire et leur adaptation, il est indispensable que des collaborateurs de Cetelem, à des niveaux significatifs de responsabilité, soient expatriés dans les sociétés nouvelles.

D'autre part un certain nombre de responsabilités ne peuvent être exercées au mieux que par des collaborateurs recrutés localement (finances, ressources humaines...)

Bien entendu l'ensemble du personnel commercial et de gestion doit être recruté sur place.

Par ailleurs il est évidemment souhaitable que le "style Cetelem" dans les relations humaines soit également diffusé, tout en étant naturellement adapté aux contextes locaux.

Sur ces différents points témoignent deux collaborateurs de la filiale de Cetelem en République Tchèque - l'un d'eux relatant plus particulièrement ses expériences successives "d'expatrié".



François Wurtz

- ▶ 1988-1998, déjà 10 ans d'expatriation qui m'ont conduit de la Suisse à la Belgique puis en République tchèque. Le temps passe vite et je ne m'en suis pas rendu compte... l'expatriation aurait-elle la vertu de contracter le temps? Ce ne serait pas la moindre de ses vertus, car faire vivre Cetelem en dehors des frontières françaises est une aventure riche à différents titres...
- ▶ Après 17 ans de vie sur le terrain j'avais l'impression d'avoir fait largement le tour des différents aspects du métier de Directeur d'Agence. J'avais envie de vivre une autre expérience, conforme à mes aspirations : participer à la création de quelque chose de nouveau; or la nouveauté se situait, à ce moment, en dehors de France. En 1988 je suis parti enthousiaste avec le sentiment de vivre une véritable aventure; en 1998 ce sentiment n'a pas varié, j'ai simplement un peu plus de recul et d'expérience.

▶ Pour aborder sereinement une expatriation, il faut avoir le désir réel de vivre à l'étranger et le faire partager à sa famille. L'expatriation est une "affaire de famille" où le bien être du conjoint et des enfants est tout aussi important que la mission de l'expatrié. Il faut de ce fait apporter un soin particulier au cadre de vie ainsi qu'à l'intégration de la famille dans le tissu social du pays.

▶ L'expatrié est un "électron libre" qui va se fixer sur le pays où il est envoyé afin de recomposer un nouveau Cetelem. Pour cela il doit apporter son savoir-faire dans ses domaines de compétence et acquérir les connaissances nécessaires pour résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se font jour. C'est là une source d'enrichissement permanent dans la connaissance des différents métiers de l'entreprise.

▶ La base du métier reste la même dans tous les pays et les moyens à mettre en œuvre pour réussir sont partout identiques; c'est la façon de faire passer le savoir-faire qui diffère en fonction des sensibilités locales. La faculté

d'adaptation est une nécessité fondamentale dans l'expatriation; il faut bien sûr s'adapter à la langue mais aussi aux mentalités et aux coutumes du pays. Pour être crédible il faut être reconnu et la reconnaissance passe, entre autres, par la capacité à s'intégrer au milieu.

C'est là que se situe le véritable défi de l'expatriation. L'expatrié est souvent considéré, dans le pays d'accueil, comme celui qui, venant d'ailleurs, ne connaît pas les réalités locales, ce qui le handicape dans son approche des problèmes. Donc il faut écouter, dialoguer, adapter sa stratégie à la nature de la résistance rencontrée et prouver petit à petit le bien fondé des méthodes préconisées.

Mais pour cela il faut être intégré. Il y a de nombreuses façons de s'intégrer. Pour ma part j'ai privilégié l'apprentissage de la langue ainsi que l'ouverture sur la vie culturelle et sociale locale, car un des pièges de la vie à l'étranger consiste à se cantonner dans la communauté francophone des expatriés en ignorant les réalités du pays.

Expatriation est pour moi comme une seconde carrière, qui m'apporte d'intenses satisfactions professionnelles et personnelles. Je souhaite à tous ceux qui sont

tentés par cette aventure d'y trouver les mêmes gratifications. Il ne faut pas craindre la vie au-delà des frontières, même si cette perspective peut parfois engendrer de légitimes inquiétudes : l'enrichissement est à la mesure de la difficulté, ce que résume bien un proverbe tchèque qui dit "plus de langues tu parles, plus grande est ton humanité"...



Alena Ludrovská

Je ne suis pas une spécialiste des ressources humaines et je n'ai pas la prétention d'énoncer dans ce domaine des vérités universelles. Je préfère m'efforcer de faire partager mon expérience personnelle, acquise au cours des trois dernières années.

J'ai en effet été concernée par le projet dès le début 1995; à cette époque je travaillais comme juriste dans une banque tchèque que Cetelem France avait approchée afin d'envisager une filiale commune. Mes connaissances du droit ainsi que de la langue française m'ont amenée à participer au projet.

Au fil du temps, le choix du partenaire tchèque de Cetelem changea pour se fixer sur une autre banque,

mais Cetelem France me proposa de continuer à suivre le projet et de participer à la création de la société. C'est ainsi que j'ai accepté, en juillet 1996, l'offre de Cetelem de rejoindre la petite équipe existante qui travaillait pour partie à Prague et pour partie en France. Au 1<sup>er</sup> Novembre Cetelem CR engagea officiellement ses quatre premiers collaborateurs, dont je faisais partie avec trois informaticiens. Nous sommes trente à présent.

Si je ne devais dire qu'une chose de la période de formation de l'équipe de Cetelem CR, je dirais que c'était compliqué, fatigant, mais à coup sûr enrichissant.

Former une nouvelle société est toujours un travail d'équipe. Il n'est jamais possible de démarrer au complet avec, dès le début, une répartition exacte des tâches et des responsabilités. Ce n'est qu'en observant les capacités et les dispositions des uns et des autres que cela devient possible. Cette réalité implique naturellement bon nombre de complications mais apporte également quelque chose qu'on peut difficilement acquérir lorsqu'on rejoint une société déjà constituée : la connaissance relativement large de nos métiers, de leurs contenus et de l'exigence des tâches qui nous

attendent, nos collaborateurs et nous-mêmes. Je suis persuadée que cette connaissance du travail des autres et la vue d'ensemble de l'activité de la société sont importantes pour le travail de chacun et constituent une juste contrepartie pour les inévitables moments d'improvisation, parfois difficiles à vivre...

A la nécessité du travail en équipe s'ajoute, dans une société internationale, la nécessité de savoir communiquer, malgré la différence des langues, des cultures et des habitudes de travail.

On aimerait croire que, dans des petits pays comme la République Tchèque, tout le monde parle au moins une langue mondialement connue, mais ce n'est pas le cas. Dans ce contexte espérer trouver un informaticien qui parle couramment le français et qui sache programmer en cobol est du domaine du rêve. Restait à trouver un compromis. Nous avons réalisé que si les connaissances en langues étaient importantes, elles ne représentaient pas un critère décisif. Ce qu'il est important de rechercher et choisir ce sont des personnes professionnellement compétentes qui manifestent des capacités

personnelles telles que : ouverture d'esprit, volonté d'apprendre, créativité, esprit d'équipe.

La rencontre de cultures et d'habitudes de travail différentes est sans doute plus compliquée pour nos collaborateurs venant d'autres pays, du fait qu'ils sont moins nombreux, et qu'ils travaillent et vivent dans un environnement étranger. Je suis convaincue que la volonté d'écouter et de comprendre doit exister des deux côtés car c'est la condition "sine qua non" pour établir des relations de travail qui permettent à chacun d'apporter le meilleur de ses capacités et de ses expériences.

Si, pour lancer et développer une nouvelle société, l'apport des collaborateurs de Cetelem France, au plan des connaissances et du savoir-faire, est sans aucun doute décisif, l'expérience des employés recrutés localement est tout aussi importante. Une partie significative des collaborateurs de Cetelem CR provient de banques, de sociétés de leasing ou de sociétés spécialisées dans le conseil aux entreprises. Bon nombre de ces collaborateurs ont été recrutés par relations personnelles. Le fait de les avoir connus dans le passé a facilité leur recrutement et nous a rassurés sur leur capacité d'intégration.

La manière dont les travaux de préparation ainsi que le démarrage de l'activité commerciale se sont déroulés nous permet de penser que nous sommes parvenus à créer une équipe de qualité, apte à mener à bien des projets exigeants. Cette base nous permet d'envisager le développement de notre société en République Tchèque, et peut-être notre expérience sera-t-elle bientôt utile à nos collègues dans d'autres pays.

François Wurtz  
Alena Ludrovská



## Il n'y a pas qu'un centre

Au démarrage des opérations beaucoup, sinon la plupart, des impulsions viennent naturellement de Cetelem, et singulièrement de sa Direction Internationale. Mais au fur et à mesure de la solidification des sociétés nouvelles, celles-ci acquièrent une compétence à part entière. Ceci implique qu'elles développent leurs propres originalités, dont elles font profiter les autres.

Mais cela implique aussi qu'elles deviennent progressivement à même d'être à leur tour des moteurs à part entière. C'est ainsi que les implantations en Amérique Latine seront conduites, pour le Groupe Cetelem, par les responsables de Fimestic, filiale espagnole. De la même manière, ce sont les responsables de Findomestic (Italie) qui ont en charge l'implantation de la filiale turque du Groupe Cetelem. C'est un véritable polycentrisme qui s'institue ainsi.

Ci-après la contribution qu'a bien voulu nous donner le Directeur Général de Findomestic.



Carlo Fioravanti  
Directeur Général  
de Findomestic

*Findomestic fut le premier exemple de l'exportation du "savoir-faire" de Cetelem en Europe. C'était le résultat d'un accord entre Cetelem et un groupe d'instituts de crédit italiens, dont les Caisses d'Épargne de Florence et Pistoia et la Banque de Sardaigne.*

*Je tiens à souligner l'aspect "savoir-faire", car il s'agissait de transmettre à la nouvelle société non seulement un "package software" déjà développé, mais également toute l'expérience acquise durant des années de gestion du crédit à la consommation, tout en respectant un principe, selon moi fondamental, de pleine autonomie de la nouvelle société vis-à-vis de son propre marché, en termes de développement comme de choix commerciaux.*

*Décrire par le menu tout ce qui a été réalisé à cette occasion serait trop fastidieux, et je me limiterai donc à l'essentiel.*

*Avant tout il a fallu "italianiser" les procédures informatiques. Cela ne signifie pas seulement traduire les programmes, mais les adapter aux réalités de notre pays, qui, bien que voisin, a depuis toujours des spécificités sur le plan juridique, fiscal, et surtout, dans l'approche commerciale. Seulement à titre d'illustration : le fait de posséder un compte courant*

*bancaire est une chose banale en France, la clientèle ayant un taux de bancarisation voisin de 100%, alors que ce critère est beaucoup plus relatif pour évaluer une demande de crédit faite en Italie.*

*Ensuite il fut nécessaire de former le personnel qui, ne l'oublions pas, constitue le facteur explicatif majeur du succès d'une société. Cetelem a fourni à cet effet un effort très important, et a détaché au sein de notre entreprise les ressources nécessaires. En bref, a progressivement vu le jour quelque chose de neuf, d'original sous tous les aspects, et qui n'est pas le résultat d'un "clonage" pur et simple.*

*Pour arriver à ce résultat il est nécessaire d'une part, que qui livre son "savoir-faire" respecte son interlocuteur et, d'autre part, que celui qui reçoit cette formation assume pleinement et intégralement ses nouvelles responsabilités. C'est seulement de cette façon que sont construites les bases nécessaires à une adaptation dans le nouveau pays de l'expérience du "grand frère" qui puisse être couronnée de succès.*

*Mais en revanche, il faut se garder de la présomption de l'élève voulant faire mieux que le maître : l'exemple célèbre de Giotto qui apprit son art auprès de Cimabue pour à la fin le dépasser n'est pas dans ce cas le plus pertinent.*

*Cependant l'accumulation des expériences nouvelles contribue à créer les éléments nécessaires à la création*

*de nouveaux produits, qui devront être l'objet de validations et analyses, mais dont peuvent certainement tirer directement bénéfice d'autres sociétés du groupe.*

*C'est ainsi que Findomestic est aujourd'hui à son tour en mesure d'exporter son propre "savoir-faire" et, à de telles fins, a en charge le développement d'Anadolu Cetelem en Turquie. Anadolu Cetelem est une société de crédit à la consommation dont Findomestic détient 20%, Cetelem 30% et le groupe Anadolu 50%.*

*Le groupe Anadolu, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1,15 milliard de Dollars en 1996, distribue en Turquie et dans les Républiques asiatiques de l'ex-URSS les marques automobiles Honda et Lada. Elle commercialise les véhicules Isuzu, ainsi que les motos et scooters Honda; elle a été de plus choisie récemment par Honda pour produire directement 30.000 voitures par an à partir de 1998. Le groupe Anadolu détient plus de 75% du marché de la bière en Turquie, met en bouteilles et distribue Coca-Cola en Turquie et dans l'ex-URSS, fabrique et distribue des fournitures de bureaux en association avec la société allemande Faber-Castell, importe et commercialise des moteurs de la société italienne Lombardini. Le groupe est de plus propriétaire de la banque Alternatifbank.*

*Ceci donne une idée de l'importance de pouvoir compter sur un partenaire local doté d'un niveau de notoriété élevé auprès du public comme des institutions,*

*ainsi que d'une excellente connaissance des usages et coutumes du marché local.*

*Findomestic a déjà commencé le processus de transmission des programmes informatiques, et une équipe détachée sur place est actuellement au travail à Istanbul pour suivre de près les développements nécessaires.*

*Il est ensuite de notre intention qu'Anadolu Cetelem se dote rapidement d'un management d'origine locale hautement qualifié, qui puisse assumer la responsabilité de développer à son tour ce qu'il aura reçu de notre part, en l'adaptant aux réalités turques.*

*Ce nouveau développement confirme bien qu'un des acteurs majeurs de succès réside dans le choix d'un groupe décideur "local" capable de prendre en compte les caractéristiques du marché, à tout point de vue, du pays dans lequel on désire opérer.*

*Et c'est dans cet état d'esprit que nous nous préparons à transmettre ce que nous avons appris, pour favoriser le développement international du groupe Cetelem.*

## L'adaptabilité nécessaire

Cetelem a noué récemment un partenariat avec la Banque Commerciale du Maroc afin de développer grâce à une société commune (Attijari Cetelem) le crédit aux particuliers au Maroc.

Le Maroc c'est déjà l'Europe et c'est déjà l'Afrique... Les contextes économique, social, culturel sont donc particulièrement déterminants de la réussite d'une telle entreprise. Les comportements commerciaux, mais aussi les choix technologiques doivent nécessairement en tenir le plus grand compte.

Le cas du Maroc illustre particulièrement bien l'un des principes de base à respecter dans toute opération d'internationalisation : l'adaptabilité.

Monsieur le Président de la Banque Commerciale du Maroc a bien voulu nous apporter son témoignage sur la manière dont ce partenariat est engagé et sur ses perspectives.



Abdelaziz Alami  
Président de la Banque  
Commerciale du Maroc

*Créée en 1911, la Banque Commerciale du Maroc occupe une position de leader dans le système bancaire marocain (14 banques commerciales) en matière de financement de l'économie.*

*La constitution du capital de la Banque Commerciale du Maroc est révélatrice de sa dimension internationale (31,47% du capital est détenu par des institutions internationales), sachant que le tour de table comprend deux actionnaires de référence que sont le Groupe ONA (à travers la Financière Diwan) et le Banco Central Hispano. La capitalisation boursière de la Banque Commerciale du Maroc est l'une des plus importantes de la place de Casablanca.*

*Les performances réalisées par la Banque Commerciale du Maroc, à travers un réseau comprenant 197 succursales et agences sur le territoire marocain, 2 succursales internationales (Paris et Bruxelles), 3 représentations commerciales (Madrid, Barcelone et Milan) et*

*19 délégations en Europe, lui confèrent aujourd'hui des parts de marché conséquentes :*

- 17% en dépôts
- 19% en crédits par décaissement
- 19% en crédits par signature
- 24% en opérations à l'international.

*Les critères de rentabilité qui la caractérisent, la classent comme l'institution financière la plus performante du Maroc :*

- Résultat net/Fonds propres avant répartition : 18,73%,
- Résultat net/Total bilan avant répartition : 1,90%.

*Anticipant les évolutions du marché, la Banque Commerciale du Maroc a constitué au cours des dernières années un groupe de filiales spécialisées lui permettant de couvrir l'essentiel des métiers de la finance : ingénierie financière, gestion d'actifs, factoring, crédit hypothécaire, location longue durée, expertise et évaluation d'actifs, etc. Ces entités, mises sur pied dans le cadre d'alliances stratégiques avec des partenaires leaders dans les branches d'activité concernées, se caractérisent par une spécialisation des métiers, des produits spécifiques, des ressources humaines pointues et des systèmes d'information spécifiques.*

*Fidèle à cette démarche la Banque Commerciale du Maroc s'est intéressée au marché du crédit à la*

*consommation, dont les potentialités d'évolution sont à la hauteur de l'extension démographique et de la croissance du niveau de vie au Maroc, avec l'avènement d'une couche de population à revenus moyens.*

*Représentant une moyenne de 55% du total des emplois en biens et services et près de 70% du PIB nominal, la consommation des ménages a progressé durant les dix dernières années au rythme moyen annuel de 10,3%.*

*Les crédits à la consommation ont en conséquence enregistré un développement significatif et connaîtront à l'avenir une croissance plus soutenue, à la faveur de la réorganisation du secteur, en cours de finalisation. En effet, dans le prolongement de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi bancaire et de l'achèvement des réformes des marchés financiers et monétaires une importante restructuration du secteur des sociétés spécialisées en financement a eu lieu. Cette restructuration s'est traduite par la création de nouvelles entités et/ou le reprofilage de celles déjà existantes, et surtout par la création de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).*

*A la faveur de ce renouveau, les institutions de financement du crédit à la consommation sont appelées à jouer un rôle plus actif.*

*A cet effet, la Banque Commerciale du Maroc s'est associée au leader européen du crédit à la consomma-*

*tion, Cetelem. La création d'Attijari Cetelem, filiale spécialisée en association avec un partenaire de renommée internationale dans la production de masse du crédit à la consommation témoigne de la volonté de donner à cette activité une place centrale au sein du groupe de la Banque Commerciale du Maroc.*

*Cetelem apporte, au delà des ressources financières, sa connaissance fine du métier, ses programmes experts et sa technologie informatique et télématique.*

*La Banque Commerciale du Maroc apporte, bien entendu sa connaissance du marché marocain, la puissance de son réseau de distribution, ses alliances et sa notoriété comme première institution financière privée au Maroc.*



# Le rapport de gestion



L'environnement économique a été tout au long de cette année 1997 relativement contrasté : les immatriculations de véhicules neufs ont connu en France un recul très sensible de 20 %, consécutif à l'arrêt à la fin de 1996 des mesures gouvernementales de soutien des ventes, tandis que des reprises sporadiques et limitées ont pu affecter positivement certains marchés de biens d'équipement des ménages. Dans le même temps, les taux d'intérêt sur les maturités courtes étaient plutôt orientés à la hausse en France et en Belgique et en diminution sensible dans les pays d'Europe du sud (Espagne, Italie, Portugal). Mais partout, le climat concurrentiel s'est avivé : le marché du crédit à la consommation attire de nouveaux intervenants et fait l'objet de toute l'attention du monde bancaire traditionnel, qui privilégie le développement de ce secteur.

En dépit de ce contexte, Cetelem a dans son ensemble réalisé une bonne année commerciale : en France, les financements nouveaux ont progressé de 7 %, hors de France la croissance a été de 31 % par rapport à l'an passé. Malgré le repli dans l'hexagone d'un marché aussi important que celui de l'automobile, l'accroissement de l'activité a nourri le développement des encours (+ 10 % par rapport à 1996), synonyme d'une croissance qui fonde la stratégie du groupe.

Le résultat consolidé s'établit à 1 418 millions de francs, en progression de 8 % par rapport à l'an passé ; il convient d'isoler la part du résultat exceptionnel, dû à des cessions de titres, pour ne retenir que le profit lié à l'exploitation

courante, soit 1 383 millions. L'accroissement des bénéfices ramené alors à 5 % par rapport à 1996, sensiblement inférieur aux réalisations passées, intègre l'effet d'une charge d'impôt supplémentaire de 128 millions de francs, liée à la majoration du taux d'imposition décidée en 1997. La structure du résultat a elle-même connu quelques évolutions, la diminution de la part contributive de Cofica, filiale spécialisée dans le financement automobile sur le lieu de vente, ayant été compensée par la montée en régime des autres participations françaises ainsi que des filiales étrangères.

Mais au-delà des résultats, cette année aura été marquée par deux événements majeurs. En premier lieu une stratégie internationale de grande ampleur s'affirme, avec l'élargissement du partenariat avec Carrefour aux différents pays du monde où Carrefour est implanté ; le changement de dimension de Cetelem est au bout de ce processus qui mobilisera beaucoup des ressources humaines et techniques de l'entreprise, sans que pour autant le cœur de l'activité doive en pâtir. En second lieu, le rapprochement de Cetelem et de Paribas, qui fait suite au succès de l'offre publique d'échange lancée en fin d'année 1997, lève des incertitudes latentes. Il constitue le gage d'un enrichissement mutuel, respectueux de différences liées à l'exercice de métiers spécialisés qui requièrent toujours plus de professionnalisme, toujours plus d'engagement de la part des collaborateurs de Cetelem que son Directoire tient à remercier ici.

Le Directoire

## L'activité des sociétés du groupe Cetelem

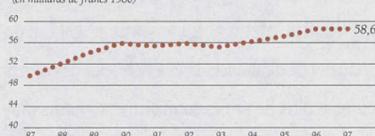
### FRANCE

#### ► Cetelem - Activité propre et filiales

L'activité de Cetelem sur ses différents marchés s'est trouvée affectée par une consommation des ménages en produits manufacturés qui a évolué à la fois de manière irrégulière tout au long de l'année et de façon sensiblement différente selon les produits et les canaux de distribution. A cet égard, il convient d'analyser séparément le marché automobile, l'année 1997 ayant été marquée par les effets de la disparition des mesures gouvernementales de soutien des ventes de véhicules neufs. La sortie d'une période de trois années pendant lesquelles s'étaient succédées les opérations de "primes à la casse" s'est avérée particulièrement difficile, avec une chute de 20% des immatriculations nouvelles.

#### Consommation des ménages en produits manufacturés

(en milliards de francs 1980)



Hors automobile, la consommation des ménages en produits manufacturés a progressé en 1997 de 2,4% (contre 1,3% en 1996). Mais les évolutions ont été relativement contrastées selon les secteurs d'activité.

Sur le marché de la grande distribution hors automobile, l'ambition de Cetelem est d'apporter aux enseignes un ensemble de services leur permettant d'améliorer à la fois la qualité du service rendu à leurs clients et leur efficacité commerciale. Cet objectif vaut pour les enseignes présentes sur ses marchés traditionnels (produits blancs, produits bruns, meubles...), mais également pour les secteurs ne connaissant qu'un faible recours au crédit. En effet, pour nombre d'enseignes, la recherche d'une meilleure connaissance de la clientèle, la construction d'offres mieux ciblées, la mise en place d'une communication directe plus efficace sont aujourd'hui des enjeux essentiels.

Au plan des produits, Cetelem a jusqu'à présent répondu à ces attentes en construisant pour les distributeurs des offres structurées autour de cartes de crédit habillées aux couleurs de chacun et en développant grâce au support de la carte un ensemble marketing différencié et adapté à chaque enseigne (produits, communication clients, publicité sur le lieu de vente...). Cette démarche continue d'être pertinente et s'enrichit progressivement avec chaque groupe de distribution partenaire.

Par contre, de telles offres ne sont pas adaptées à des marchés où la taille moyenne des points de vente est réduite ou dans lesquels le recours au crédit est moindre compte tenu de la faiblesse du montant moyen des achats. Cependant ces marchés évoluent et prennent une place croissante dans la consommation des ménages : équipement de la personne, sport, santé-beauté, culture... De nouveaux intervenants émergent avec des préoccupations qui, au plan de la relation avec leurs clients, se rapprochent de celles que connaît depuis maintenant plusieurs années le monde de la grande distribution.

Or Cetelem se doit d'accompagner ces nouvelles formes de commerce : le développement et la commercialisation d'une offre de produits de fidélisation, sous la dénomination Fidelem, répond à cet objectif. Elle permet de mettre à la disposition de chaque enseigne une offre de fidélité ou de paiement différenciée, qui devient pour le commerçant un support efficace de connaissance de sa clientèle et de communication personnalisée avec celle-ci.

Au plan des outils, Cetelem continue de faire évoluer son offre afin d'accroître la rapidité, la souplesse et l'ergonomie des moyens de communication qu'il met à disposition des distributeurs. Le lancement du Minitel en 1983, comme moyen de mise en place des crédits dans les points de vente les plus importants, répondait déjà à ces objectifs ; Cetelem lance au début de l'année 1998 son nouveau poste crédit en magasin, basé sur l'Extranet.

La souplesse et la convivialité de ce nouvel outil vont contribuer à améliorer encore l'intégration du crédit à la démarche de vente des grandes enseignes, en permettant notamment à chaque point de vente de piloter de manière autonome et réactive la composition de la gamme de produits (carte, crédit classique, crédit promotionnel...) qu'il souhaite proposer. Ce qui doit permettre de faire, d'avantage et plus facilement qu'aujourd'hui, des services financiers offerts sur le lieu de vente une composante parfaitement intégrée du marketing de l'enseigne.

Parallèlement, Cetelem s'efforce de pérenniser ses relations avec les groupes de distribution avec lesquels il travaille. Après la constitution en 1995 de Fidem, filiale en partenariat avec le groupe But, Darty et Cetelem ont décidé de créer au début de l'année 1998 une filiale commune, Dartem, qui développera et portera, en s'appuyant sur les moyens opérationnels de Cetelem, les services financiers commercialisés auprès de la clientèle des magasins Darty.

Enfin, être capable de proposer à ses partenaires de la distribution une solution commerciale globale suppose également que Cetelem les accompagne dans leur développement. C'est là un des objectifs essentiels du déploiement international de Cetelem ; c'était la finalité de la création, à la fin de l'année 1996, de Cetelem-Antilles dont le démarrage a été pleinement réussi, les financements nouveaux de la société s'établissant à 154 millions de francs pour sa première année de pleine activité.

S'agissant de l'activité directe de Cetelem, l'année 1997, dans la continuité des exercices précédents, a été marquée par le maintien d'une forte pression concurrentielle exercée par les réseaux bancaires et para-bancaires, tant dans le domaine traditionnel des prêts personnels que dans celui des crédits renouvelables, produits dont l'ensemble des réseaux généralistes se sont progressivement dotés au cours des dernières années. Dans ce contexte, et tout en maintenant ses marges à la production à des niveaux conformes à ses objectifs, Cetelem a connu en matière de crédit direct une forte progression de son activité.

Cette croissance repose sur une politique de communication active (publicité et marketing direct), appuyée sur des outils de sélection (fichiers commerciaux, scores commerciaux...) sans cesse améliorés et adaptés aux différentes offres et cibles de clientèle. Afin de mieux répondre aux attentes de consommateurs de plus en plus sollicités, Cetelem a doté son réseau commercial direct de nouveaux outils, fondés sur la mise en œuvre de systèmes-experts, permettant aux attachés commerciaux d'adapter leur offre, notamment tarifaire, aux profils et besoins spécifiques de chaque client. Fondamentalement cette activité directe, comme celle de crédit sur le lieu de vente, assoit son efficacité sur la capacité à différencier de plus en plus les offres tout en continuant de s'appuyer sur une gestion et des outils "industriels", garants de la maîtrise des coûts et donc de la compétitivité.

Enfin, l'élargissement de la gamme des produits réalisée en bonne partie au cours ou à la fin de l'année 1996 a porté ses fruits en 1997 :

- Octroi de prêts couverts par un fonds de cautionnement mutuel alimenté par les emprunteurs, activité portée par une filiale dédiée de Cetelem (Crédial), s'est normalement développé pendant cette deuxième année de commercialisation pour atteindre 352 millions de francs de financements nouveaux. Cette offre est destinée à rendre possible l'accès au crédit à des populations (clients jeunes...) dont les caractéristiques ne satisfont pas aux critères habituels de risque.

- Le crédit immobilier, activité portée par Cetelem-Immobilier, filiale commune de Cetelem et de l'UCB créée en 1996, commercialisé par les agences directes de Cetelem et géré par l'UCB, s'est également développé de manière satisfaisante, avec 532 millions de francs de financements nouveaux mis en place en 1997, pour l'essentiel constitués de produits à taux variable.

- L'activité de distribution de produits d'épargne, d'assistance et de prévoyance, assurée de longue date par ce même réseau direct, a été amplifiée par la mise en place au début de l'année d'une filiale dénommée Soservi, dédiée à la commercialisation par marketing direct de ces produits. Elle offre des produits développés en collaboration avec Cardif, Cortal, Direct-Assurance et Europ-Assistance, par le biais

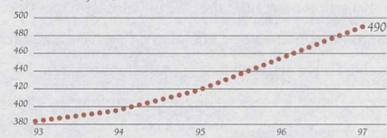
## Encours des sociétés du groupe Cetelem

d'une plate-forme de trente télé-vendeurs dotés de l'ensemble des outils informatiques et téléphoniques adéquats.

L'objectif de croissance de Cetelem rend indispensable l'ensemble de ces développements, déjà opérationnels ou

### Encours de crédits de trésorerie aux particuliers

(en milliards de francs)



### Activité gérée par Cetelem en France

(en milliards de francs)

Crédits distribués	1996	1997	Variations
Cetelem et filiales (pour compte propre)	25,8	28,6	+11%
Partenaires du monde de la distribution	4,3	4,9	+14%
Partenaires du monde financier	3,7	4,3	+15%
<b>Total</b>	<b>33,8</b>	<b>37,8</b>	<b>+12%</b>

### Encours gérés

Cetelem et filiales (pour compte propre)	39,7	43,9	+11%
Partenaires du monde de la distribution	4,9	5,4	+10%
Partenaires du monde financier	4,7	5,6	+18%
<b>Total</b>	<b>49,3</b>	<b>54,9</b>	<b>+11%</b>

en cours de mise en place, et qui concernent tant l'activité de Cetelem dans le secteur de la distribution, composante essentielle de son métier et de son fonds de commerce, que son activité directe, qui représente aujourd'hui 77 % de ses financements nouveaux totaux. Ainsi, les crédits nouveaux distribués par Cetelem ainsi que par ses filiales pour leur compte propre ont progressé de 11 % en 1997. Les encours, qui ont atteint 43,9 milliards de francs à la fin de 1997, en progression de 11 %, ont poursuivi leur croissance à un rythme qui comme en 1996, demeure sensiblement supérieur à l'évolution des encours totaux de crédits de trésorerie aux particuliers, que l'on peut estimer à 8 % à fin 1997.

### Cetelem - Opérations de partenariat gérées

Dans le monde de la distribution, Facet, filiale commune du groupe Pinault-Printemps-La Redoute et de Cetelem, dédiée à la clientèle des magasins Conforama, a poursuivi la croissance de ses financements nouveaux à un rythme soutenu de 14 %. Cette croissance a été alimentée par le maintien à un niveau élevé du taux de recours au crédit dans les magasins ainsi que par la poursuite d'une politique active de fidélisation directement auprès de sa clientèle propre.

En matière de partenariat dans le secteur de la banque et de l'assurance, financements et encours gérés ont continué à progresser fortement, respectivement de 15 % et de 18 % par rapport à 1996. L'activité développée avec des réseaux

financiers, Caisses d'Épargne, Banques Populaires et UCB notamment, continue d'être largement dominante, les Caisses d'Épargne représentant à elles seules 59 % des financements nouveaux.

En 1996 a été conclu un accord de partenariat avec le Crédit Lyonnais. Dans ce cadre, Cetelem a acquis une participation de 49 % au capital de Finalion, société financière jusqu'alors essentiellement dédiée à l'activité de financement automobile sur le lieu de vente. Au cours de l'exercice 1997, comme prévu, Cetelem a progressivement transféré du personnel d'encadrement vers Finalion, pour lui permettre de faire évoluer son professionnalisme : c'est à dire améliorer son savoir-faire et ses résultats sur son métier propre, développer une offre de crédits directs destinée à ses propres clients, et enfin assumer, avec le concours de Cetelem, la prise en charge progressive de la gestion des crédits à la consommation diffusés par le réseau du Crédit Lyonnais. L'année 1997 a par ailleurs été consacrée à la préparation technique et commerciale de ce versant essentiel de l'accord, dont la mise en place opérationnelle est prévue au cours du premier semestre 1998.

Par ailleurs, un accord de partenariat a été conclu en 1997 entre le groupe CIC et Cetelem, ayant pour objet le développement d'un crédit renouvelable appuyé sur une carte bancaire à vignette Mastercard, la carte "Allure". Ce produit, géré par Cetelem, est destiné aux clients des banques du groupe souhaitant l'intégrer à leur gamme. Après de pre-

miers tests conduits à la fin de l'année 1997, la commercialisation du produit a démarré au début de 1998 au CIC Paris et à la Société Bordelaise de CIC.

### Cofica

Durant les trois années 1994, 1995 et 1996, le marché automobile a connu un développement artificiel provoqué par les systèmes de primes favorisant le remplacement des véhicules âgés par des véhicules neufs. Ces mesures, qui ont pris fin au mois de septembre 1996, ont eu sur les immatriculations de l'année 1997 un effet dépressif, lié à la fois à la référence haute des immatriculations de 1996 (2 132 000 véhicules) et au rajeunissement accéléré du parc auquel elles ont conduit. L'année 1997 s'achève donc en repli de 20 % sur 1996, avec 1 713 000 immatriculations de véhicules neufs. Pour sa part, le marché des véhicules d'occasion, après avoir baissé en 1996, a retrouvé une croissance de 5 % en 1997, qui ne compense que partiellement en volume l'effondrement des immatriculations de véhicules neufs.

Sur un marché du financement automobile sur le lieu de vente asséché par la baisse de la demande et encore plus concurrencé par les prêts personnels bancaires, l'agressivité commerciale en matière tarifaire et promotionnelle comme en matière de conditions de rémunération des concessionnaires apporteurs d'affaires s'est encore accentuée en 1997. Cofica a tenté dans ce contexte d'arbitrer au

mieux entre la défense de ses marges et celle de sa part de marché. Au final, l'exercice 1997 s'achève sur une baisse de 11 % des financements sur le lieu de vente de Cofica, soit un repli proche de l'évolution globale du marché.

En dépit de ces difficultés, Cofica a conforté en 1997 ses partenariats établis avec certains importateurs (Nissan, Mazda, Daewoo, Suzuki...) et a conclu à la fin de cette année un accord avec le groupe Trigano qui se concrétisera au cours de l'année 1998 par la mise en place d'une société financière dédiée à cette activité et gérée par Cofica. La société Cofiplan, détenue à 51 % par Cofica et à 49 % par l'UFB, et dont l'objet est le financement de stocks (floor-plan) chez les concessionnaires automobiles, a par ailleurs été créée en 1997.

L'activité directe de Cofica, c'est à dire la commercialisation de prêts personnels et de cartes Aurore, activité moins directement dépendante du marché automobile que ne l'est le crédit sur le lieu de vente, a continué à progresser en 1997, et représente aujourd'hui 28 % des financements de la société.

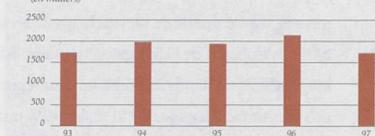
Au total, la production nouvelle de Cofica en 1997 s'est élevée à 11,2 milliards de francs, en repli de 5 % sur l'année 1996, qui avait connu une forte croissance d'activité (14 %). L'encours de Cofica en fin d'année 1997 s'élève à 19,3 milliards de francs, en progression de 1 % par rapport à 1996.

Enfin, les trois filiales spécialisées de Cofica, ont poursuivi leur progression en 1997 :

- La Compagnie Médicale de Financement de Véhicules et de Matériels (CMV Financement), spécialisée dans le financement aux professions médicales et paramédicales, a vu son activité progresser fortement avec une croissance de 45 % par rapport à 1996.

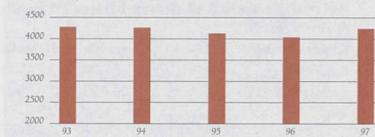
### Immatriculations de véhicules neufs

(en milliers)



### Immatriculations de véhicules d'occasion

(en milliers)



- Accéa Finance, société dont la vocation est le financement automobile sur le lieu de vente à des clientèles plus risquées, à des conditions financières adaptées, a réalisé 216 millions de francs de financements nouveaux en 1997, contre 124 millions en 1996, année de son démarrage opérationnel.

- Cofiparc enfin, a mis en place en 1997 de nouvelles opérations de location longue durée de véhicules automobiles à usage professionnel pour un montant de 245 millions de francs. Compte tenu de la proximité de leurs métiers, il a été décidé de rapprocher cette société d'Arval, filiale de Cofica et de l'UFB spécialisée dans la location longue durée de flottes automobiles d'entreprises, qui en a pris le contrôle à hauteur de 51 %, les 49 % restants demeurant détenus par Cofica.

#### Activité de Cofica et de ses filiales en France (en milliards de francs)

Crédits distribués	1996	1997	Variations
Cofica (1)	11,8	11,2	- 5%
Filiales françaises (2)	0,9	1,0	+ 17%
<b>Total</b>	<b>12,7</b>	<b>12,2</b>	<b>- 4%</b>

Encours gérés	1996	1997	Variations
Cofica (1)	19,0	19,3	+ 1%
Filiales françaises (2)	1,4	1,7	+ 22%
<b>Total</b>	<b>20,4</b>	<b>21,0</b>	<b>+ 3%</b>

(1) y.c. Cofica-Bail.  
(2) Incluant Inchaape France Finance (hors activités d'affacturage), CMV, Cofiparc et Accéa Finance.

#### ► Cetelem - Partenariats en capital

Cofidis, filiale commune du groupe Trois-Suisses et de Cetelem, a connu un fort développement d'activité, grâce à la fois à la promotion de son activité de financement des ventes par correspondance sur catalogue et à son action de marketing direct. A ces éléments s'est ajouté en 1997 un important effort de promotion de sa marque et de son image par le biais de la constitution d'une équipe cycliste à ses couleurs. Par ailleurs, Cofidis a continué à étoffer et à diversifier sa gamme de produits en développant fortement sa production de crédits amortissables et en proposant à sa clientèle une carte à vignette Aurore, utilisable dans l'ensemble de ce réseau.

La production de crédits nouveaux de S2P a continué à se développer en 1997 au même rythme qu'au cours de l'année 1996, avec une progression particulièrement sensible en matière de prêts personnels, activité pour laquelle le marketing direct vient progressivement renforcer la promotion et la vente en magasins. En matière d'assurance-vie et d'épargne, S2P et Carrefour ont innové en lançant sur le marché en fin d'année 1997 deux produits spécifiques : Épargne Dynamique Carrefour (fonds diversifié garanti), et Carrefour Horizons (contrat d'assurance-vie à gestion dynamique).

Les trois sociétés financières implantées outre-mer dans lesquelles Cetelem avait pris une participation au mois d'oc-

tobre 1996, Crédit Moderne Antilles, Guyane et Océan Indien, ont poursuivi leur développement d'activité, en dépit de marchés automobiles affectés, comme en métropole, par la disparition des mesures incitatives à l'achat de véhicules neufs. Cette croissance a été réalisée dans des conditions de marge et de risque tout à fait satisfaisantes.

Finalion, filiale du Crédit Lyonnais dont Cetelem avait acquis 49 % du capital à la fin de l'année 1996, a réalisé en 1997 un volume de financements nouveaux de 3,7 milliards de francs, soit une croissance de 1 % sur l'année 1996. Finalion a défendu ses parts de marché dans ses activités traditionnelles de crédit sur le lieu de vente et a su relancer une activité directe significative. Par ailleurs, Finalion a procédé au cours de cette année à une refonte de son organisation et de ses méthodes de travail, qui s'est traduite à la fois par des résultats commerciaux satisfaisants et par une amélioration de ses impayés. L'exercice 1997 est bénéficiaire avec un résultat net consolidé de 28 millions de francs, succédant à plusieurs exercices déficitaires consécutifs.

L'année 1997 s'achève pour Cofinoga sur des résultats commerciaux satisfaisants, avec une progression de 13 % des financements nouveaux, croissance alimentée depuis plusieurs années déjà par une politique active de partenariat, jusqu'alors essentiellement concentrée dans le monde de la grande distribution. Cet axe de développement a été élargi au secteur financier en 1997, qui a vu la conclusion

entre la BNP et Cofinoga d'un accord de partenariat qui prévoit notamment la prise en charge par Cofinoga de la gestion des crédits renouvelables Provisio diffusés par le réseau de la BNP ainsi que le développement, au travers d'une filiale commune BNP-Cofinoga dédiée, d'une activité de cartes co-marchetées ou co-brandées. Conjointement à la conclusion de cet accord de partenariat "industriel" et commercial, la BNP est entrée à hauteur de 5 % au capital de Cofinoga à l'occasion d'une augmentation de capital réservée à la BNP et à LaSer, filiale des Galeries Lafayette détenant 51 % du capital de Cofinoga. Cette participation pourra dans les années à venir être portée à 10 %, si le rythme de développement des activités communes le justifie.

Parallèlement, le groupe Galeries Lafayette et Cetelem consolident encore leurs liens, avec l'entrée, au début de l'année 1998, de Cetelem à hauteur de 10 % au capital de LaSer qui, outre sa participation de 51 % au capital de Cofinoga, abrite l'ensemble des participations du pôle d'activités technologiques du groupe des Galeries

Lafayette. Cette prise de participation permettra aux deux groupes d'accroître encore leur coopération dans le domaine du commerce électronique. Au plan financier, cette opération laisse inchangée à 49 % la part totale d'intérêt, directe ou indirecte, de Cetelem dans Cofinoga.

#### Activité des participations en capital (en milliards de francs)

Financements	1996	1997	Variations
Cofidis - Covéfi	9,8	13,0	+ 34%
S2P	5,2	5,8	+ 11%
Crédit Moderne*	1,2	1,4	+ 16%
Cofinoga	21,5	24,3	+ 13%
Finalion	3,6	3,7	+ 1%
Arval	0,9	1,2	+ 24%

#### Encours

Cofidis - Covéfi	14,2	18,0	+ 27%
S2P	6,4	7,0	+ 9%
Crédit Moderne*	2,0	2,3	+ 15%
Cofinoga	20,3	22,9	+ 13%
Finalion	7,0	7,0	+ 0%
Arval	1,3	1,7	+ 33%

\* Crédit Moderne Antilles, Océan Indien et Guyane.

#### ► Parts de marché du groupe Cetelem en France (au 31 décembre)

	1993	1994	1995	1996	1997
Encours de crédit de trésorerie des particuliers (en milliards de francs) (1)	383	395	418	454	490 (2)
Part de marché cumulée des sociétés du groupe Cetelem (filiales et participations)	18,9%	20,0%	20,9%	23,3%	23,8%
Part de marché pondérée par les pourcentages de détention	14,7%	15,1%	15,6%	17,0%	17,2%

(1) source : Banque de France  
(2) estimation Cetelem

## INTERNATIONAL

L'Espagne a connu en 1997 une accélération sensible de sa croissance économique, le produit intérieur brut ayant progressé de plus de 3% par rapport à l'année précédente, grâce essentiellement à une demande intérieure soutenue. Dans un contexte de diminution du taux de chômage et de recul de l'inflation, la consommation des ménages a augmenté de 3%. En dépit d'une concurrence toujours vive, Fimestic a maintenu une progression forte de son activité au cours de l'année 1997, en premier lieu dans le domaine du crédit à l'équipement domestique sur le lieu de vente, mais aussi dans le secteur du crédit distribué en direct à ses propres clients, lequel a vu ses financements nouveaux croître de 65% par rapport à l'année précédente. Le développement de la carte Aurora s'est accentué cette dernière comptant 845 000 porteurs à fin décembre 1997. Fimestic-Expansion a pour sa part étendu ses prestations de gestion de dossiers contentieux à une clientèle extérieure au groupe Fimestic.

Fipryca (filiale du groupe Pryca-Carrefour et de Cetelem) a connu une progression de ses financements nouveaux de 19%, tandis que l'activité de Cofidis-Hispania (filiale du groupe Trois-Suisses) a doublé par rapport à 1996.

Au Portugal, dans une économie en croissance, soutenue par la diminution du chômage et une maîtrise accrue de l'inflation et des déficits publics, Cetelem-Portugal a enre-

gistré en 1997 une augmentation de sa production de crédits nouveaux de 49%. Cette bonne performance commerciale est en particulier le reflet de très fortes progressions dans le domaine du crédit automobile et des utilisations de comptes permanents. Ainsi l'augmentation des encours gérés, la bonne tenue des marges et la maîtrise des frais généraux ont permis à la société de connaître en 1997 son premier exercice bénéficiaire.

Pour sa deuxième année d'activité, Cetelem-Belgium a poursuivi son développement avec une forte progression des financements réalisés sur l'ensemble de sa gamme de produits, justifiant ainsi la pertinence de son positionnement commercial sur le marché de la distribution belge.

Fimaser, société détenue à 40% par Cetelem et à 60% par le groupe GIB, et dédiée depuis 1996 à la seule clientèle de celui-ci, a connu une croissance plus modeste de sa production de crédits nouveaux (+ 2% par rapport à 1996).

Le mois d'octobre 1997 a vu le démarrage opérationnel de Fortis Credit Card, société dont le capital est détenu à 45% par Cetelem-Belgium et à 55% par la CGER (groupe Fortis), et dont la vocation est de diffuser la carte Rondo-Aurora auprès des clients de la CGER. Cet accord, comparable à ceux que Cetelem a déjà noués sur le marché français, est significatif de l'extension aux différentes sociétés de son groupe d'un savoir-faire en matière de montage et de gestion de partenariats avec des établissements finan-

ciers. A l'instar de Fimaser et Cetelem-Belgium, Fortis Credit Card s'appuie sur les moyens informatiques et de gestion fournis par le Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE) Cetelem-Services.

En Italie, dans une économie en faible croissance, la consommation des ménages a été soutenue par la prime automobile instaurée par le gouvernement. Findomestic qui a su tirer parti de cet environnement, a connu une progression très importante (+ 77%) de ses financements automobiles, mais aussi une activité soutenue dans ses autres secteurs d'intervention, en particulier le crédit d'équipement ménager sur le lieu de vente et les financements par utilisation de cartes Aura. Cette dernière poursuit sa pénétration commerciale et compte actuellement 1,6 million de porteurs. Findomestic a continué de réduire son coût d'intermédiation (charge du risque et frais généraux), et a répercuté à ses clients les baisses de taux de refinancement constatées sur le marché italien, ce qui lui a permis d'améliorer sa compétitivité et son positionnement concurrentiel.

Créées par Cetelem en 1997, les trois nouvelles implantations internationales qu'il détient chacune à hauteur de 50%, ont comme prévu démarré leur activité au cours de l'année au Maroc (Attijari-Cetelem), en République tchèque (Cetelem-CR) et en Hongrie (Magyar-Cetelem). Attijari-Cetelem a d'ores et déjà réalisé un montant de financements nouveaux significatif (110 millions de dirhams).

Cetelem a conclu en septembre 1997 un important accord avec Carrefour, donnant une nouvelle dimension à son partenariat en l'étendant aux autres pays dans lesquels Carrefour est ou sera présent. En effet, Carrefour souhaite élargir et accélérer le développement des services financiers dans les pays dans lesquels il se déploie, notamment en Amérique Latine et en Asie. Cetelem envisage parallèlement d'engager dans ces pays une activité commerciale propre. Dans chacun des pays retenus, une société financière commune sera créée. Elle assurera la commercialisation des services financiers dans les magasins Carrefour et s'appuiera, au plan de la gestion, sur une plate-forme technique dont les équipes et les moyens seront placés sous la responsabilité de Cetelem. Carrefour et Cetelem sont déjà associés en France au sein de leur filiale commune S2P et en Espagne au sein de Financiera Pryca. En Italie et au Portugal les filiales locales des deux groupes ont noué des accords commerciaux. Les premiers pays dans lesquels ce nouvel accord sera mis en place opérationnellement sont l'Argentine et Taïwan.

Cetelem et Findomestic ont par ailleurs signé un accord avec le groupe turc Anadolu en vue de la création d'une société commune afin de répondre au fort développement potentiel du marché turc du crédit aux particuliers.

### L'activité internationale (en milliards de francs)

Financements	1996	1997	Variations (en francs)
Fimestic (Espagne) (1)	1,9	2,3	+ 23%
Cetelem-Portugal	0,3	0,5	+ 49%
Cetelem-Belgium	0,3	0,4	+ 39%
Autres filiales (2)	-	0,1	-
<b>Total filiales étrangères</b>	<b>2,5</b>	<b>3,3</b>	<b>+ 31%</b>
Findomestic (Italie)	7,0	9,6	+ 39%
Fipryca (Espagne)	0,8	1,0	+ 19%
Fimagroup (Belgique)	0,4	0,4	+ 2%
Autres (3)	1,0	1,6	+ 60%
<b>Total participations étrangères</b>	<b>9,2</b>	<b>12,6</b>	<b>+ 38%</b>
<b>Encours</b>			
Fimestic (Espagne) (1)	1,9	2,4	+ 27%
Cetelem-Portugal	0,3	0,5	+ 69%
Cetelem-Belgium	0,3	0,4	+ 47%
Autres filiales (2)	-	0,1	-
<b>Total filiales étrangères</b>	<b>2,5</b>	<b>3,4</b>	<b>+ 38%</b>
Findomestic (Italie)	7,3	10,0	+ 36%
Fipryca (Espagne)	0,7	0,8	+ 23%
Fimagroup (Belgique)	0,5	0,5	- 5%
Autres (3)	1,3	2,0	+ 51%
<b>Total participations étrangères</b>	<b>9,8</b>	<b>13,3</b>	<b>+ 35%</b>

(1) y.c. Eurocredit

(2) Attijari-Cetelem, Cetelem-CR, Magyar-Cetelem

(3) Fortis Credit Card, Cofidis-Belgium, Cofidis-Hispania, Cofidis-U.K., Arval-Belgium, Arval-Italie, Arval-Espagne.

## Gestion et résultats

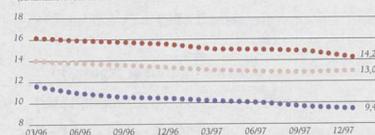
### LA GESTION FINANCIÈRE

Le mouvement de baisse régulière et continue des taux d'intérêt français qui avait marqué l'année 1996, s'est interrompu et inversé pour la plupart des maturités au cours de l'année 1997. Le taux de l'argent à un an a en effet progressé de plus d'un demi-point entre janvier et décembre. Seules les échéances les plus longues (à partir de cinq ans) ont connu une relative stabilité. Ce retournement de tendance vient en quelque sorte corriger les effets de l'année 1996, au cours de laquelle la dynamique de baisse avait concerné essentiellement les maturités courtes. A l'étranger, les perspectives de réalisation de la monnaie unique ont favorisé la poursuite de la décre des taux de marché dans les pays d'Europe du Sud : les taux courts espagnols, portugais et italiens ont ainsi diminué d'environ un point. Pour sa part la Belgique a, comme la France, connu un mouvement de remontée de ses taux à court terme.

Malgré cette évolution défavorable des conditions de refinancement, les établissements de crédit français ont régu-

#### Taux moyens pratiqués par les banques et les établissements de crédit

(échantillon retenu dans le calcul du taux de l'usure)



lièrement réduit les taux proposés à leur clientèle de particuliers. Les baisses ont été particulièrement marquées pour les prêts de faible montant et les prêts personnels de montant élevé. Ce phénomène traduit la vigueur de la concurrence qui règne sur ces segments du marché du crédit aux particuliers.

Dans ce contexte, Cetelem et Cofica n'ont pas modifié leur politique de refinancement. Les prêts à taux fixe et à durée déterminée que sont les prêts personnels et les opérations de vente à tempérament sont refinancés par des ressources à taux fixes, levées de manière concomitante au financement de la clientèle et s'amortissant sur un profil le plus proche possible de celui des actifs générés. Les encours de comptes permanents à taux révisable sont pour leur part couverts par des emprunts dont le taux de rendement se comporte comme une moyenne mobile du Pibor 12 mois, ce qui permet de lisser les impacts éventuels sur la tarification client des variations brutales que peuvent connaître les marchés financiers.

Cetelem a par ailleurs procédé à la création du fonds commun de prêts personnels rechargeable Noria 3 au mois de juin 1997, poursuivant ainsi sa politique désormais traditionnelle de titrisation de créances. Ce fonds commun, d'un montant à l'origine de 2,2 milliards de francs, se distingue des précédents par une maturité plus longue des parts prioritaires émises, respectivement à six et sept ans. Il a déjà été rechargé à deux reprises, pour un montant

total de 0,4 milliard de francs. Le fonds commun Noria 2 a connu quatre rechargements au cours de l'exercice, d'un montant cumulé de 1,9 milliard de francs. Le fonds Noria 1 n'a pour sa part donné lieu qu'à deux rechargements, pour un montant de 0,9 milliard de francs, sa période d'accumulation ayant débuté en juin 1997.

La société Antée, créée afin de permettre la titrisation d'encours de cartes Aurore via le fonds de créance interbancaire unique Eos 1, a acquis à deux reprises, par subrogation conventionnelle, les droits de Cetelem sur des encours portés par de nouveaux lots de cartes Aurore : les montants transférés ont été respectivement de 350 et 400 millions de francs, et s'ajoutent à la cession "au fil de l'eau" des tirages sur les comptes permanents initialement logés au sein d'Antée. Au 31 décembre 1997, l'encours titrisé total de Cetelem s'élevait à 9,2 milliards de francs.

Le groupe Cetelem a apporté les titres Cardif qu'il détenait depuis 1985 à la fusion de cette société et de la Compagnie Bancaire. Les actions Compagnie Bancaire reçues en échange ont par la suite été cédées. L'ensemble de l'opération fait apparaître, dans les comptes consolidés, une plus-value exceptionnelle avant impôt de 47 millions de francs.

Enfin Cetelem a distribué en 1997, au titre de l'exercice 1996, un dividende de 10 francs par action, soit un montant global de 426 millions de francs.

### Cetelem

	1994	1995	1996	1997
Évolution des encours douteux (en % de l'encours fin d'année)	5,6%	5,0%	4,8%	4,7%
Taux de couverture des encours douteux par les provisions	75%	70%	71%	69%
Charge du risque sur encours (1)	1,3%	1,0%	0,9%	1,0%

### Cofica

	1994	1995	1996	1997
Évolution des encours douteux (en % de l'encours fin d'année)	6,9%	6,5%	6,3%	6,6%
Taux de couverture des encours douteux par les provisions	73%	73%	72%	76%
Charge du risque sur encours (1)	2,0%	1,3%	1,3%	1,9%

### Ensemble consolidé

	1994	1995	1996	1997
Évolution des encours douteux (en % de l'encours fin d'année)	6,0%	5,5%	5,2%	5,3%
Taux de couverture des encours douteux par les provisions	74%	72%	72%	73%
Charge du risque sur encours (1)	1,5%	1,1%	1,1%	1,3%

(1) Charge du risque "opérationnelle", établie à coefficients de provisionnement inchangés pour 1995 (Cetelem) et 1997 (Cetelem, Cofica).

### LA MAÎTRISE DU RISQUE

Au cours de l'année 1996, les faibles niveaux de charge du risque atteints à la fois par Cetelem et Cofica reflétaient la bonne adéquation de la politique d'octroi ainsi que la qualité des procédures de recouvrement, dans un contexte de croissance maîtrisée des encours. Ils correspondaient à l'aboutissement d'un processus de baisse constante initié en 1993.

Le maintien de la charge du risque à un niveau bas s'est poursuivi chez Cetelem en 1997, année au cours de laquelle elle est demeurée inférieure à 1% des encours moyens. Par ailleurs, l'assainissement de la structure des actifs s'est accompagné d'une nouvelle diminution du poids des encours douteux par rapport à l'encours total.

La situation s'est avérée en revanche plus difficile chez Cofica, confrontée à une brutale dégradation du marché automobile, à une concurrence avivée et à un accroissement, au sein de sa propre activité, du poids relatif des financements de véhicules d'occasion, traditionnellement plus risqués que les financements de véhicules neufs.

Les coefficients statistiques de provisionnement ont par ailleurs été révisés à la fin de l'année 1997. Reflétant les comportements observés en matière d'impayés au sein des deux sociétés, cette modification s'est concrétisée par un alourdissement du provisionnement chez Cofica et par un allègement chez Cetelem.

Établie à coefficients de provisionnement inchangés, la charge du risque "opérationnelle" ressort pour l'ensemble consolidé à 1,3% des encours, légèrement supérieure (+19 millions de francs) à la charge du risque comptable.

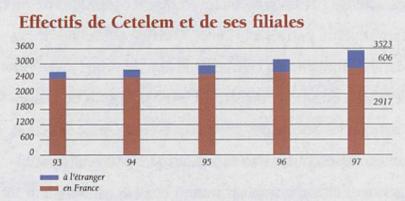
### LA MAÎTRISE DES COÛTS D'EXPLOITATION

La diminution sensible du taux de frais généraux sur encours moyen de Cetelem en 1997 (-0,33%) est significative du niveau des gains de productivité réalisés. Elle traduit l'attention constante portée à la maîtrise des coûts de production et de gestion, indispensable dans un métier caractérisé par un volume important d'opérations de montant unitaire parfois très faible. C'est en particulier le cas dans le domaine du crédit sur le lieu de vente, canal privilégié d'acquisition de clientèle, où l'utilisation de la télématique associée à des processus d'octroi et de sélection automatisés (outils de crédit scoring, systèmes-experts) permet de rendre au distributeur et au consommateur un service de qualité, fiable et rapide, tout en préservant la productivité commerciale. Dans le secteur du crédit direct aux particuliers, commercialisé par 65 agences spécialisées, disséminées sur le territoire national, le recours intensif à des outils d'aide à la décision, ainsi que l'ergonomie accrue d'un applicatif informatique récemment refondu permettent aux attachés commerciaux de se concentrer sur la relation commerciale et la recherche de

solutions adaptées à chaque client, les aspects administratifs du traitement et de mise en place des crédits étant largement automatisés.

Cette maîtrise des frais d'exploitation ne s'est pas exercée au détriment des nécessaires investissements commerciaux (recrutement de clientèle, etc.), le budget publicitaire de Cetelem ayant de nouveau progressé par rapport à l'année précédente.

De manière à répondre aux besoins générés par la croissance soutenue de l'activité, pour son propre compte ou pour le compte des partenariats dont il assure la gestion,



**Évolution des taux de frais généraux sur encours de l'activité de crédit à la consommation**

	1995	1996	1997
Cetelem et ses filiales françaises	3,86%	3,78%	3,45%
Cofica et ses filiales françaises	3,73%	3,56%	3,52%
Filiales étrangères	9,81%	8,72%	7,30%
<b>Ensemble consolidé</b>	<b>3,95%</b>	<b>3,88%</b>	<b>3,64%</b>

Cetelem a accru ses effectifs permanents en France de 137 personnes. Le fort développement international du groupe Cetelem se traduit par une évolution significative du nombre d'expatriés, qui s'élevait à 32 personnes à fin 1997. Par ailleurs, l'effort de formation des collaborateurs s'est poursuivi au cours de l'exercice 1997, avec un budget en forte hausse par rapport à 1996.

Cofica a pour sa part, malgré une faible augmentation de ses encours moyens gérés, connu pour la deuxième année consécutive une baisse du poids de ses frais généraux.

Enfin les filiales étrangères du groupe Cetelem ont poursuivi leurs gains de productivité dans tous les pays, favorisées en cela par une croissance rapide de leurs encours.

## LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

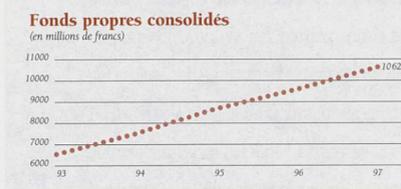
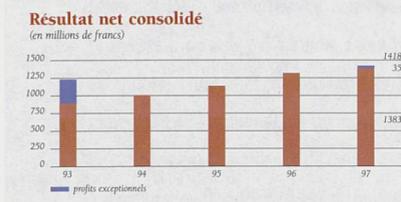
Le résultat net consolidé total de Cetelem s'est élevé en 1997 à 1418 millions de francs après déduction de la part des minoritaires, en progression de 8% par rapport à celui de 1996. En excluant le profit exceptionnel dû à des cessions de titres, le résultat d'exploitation atteint 1383 millions de francs, en augmentation de 5% par rapport à l'année précédente. Il correspond à une rentabilité nette des fonds propres de début d'exercice de 14,6%.

Ses différentes composantes ont évolué de la manière suivante :

- la contribution de Cetelem et de ses filiales françaises est de 809 millions de francs, en hausse de 13% par rapport à 1996;
- la contribution de Cofica et de ses filiales s'est élevée à 133 millions de francs, soit une diminution de 49% par rapport à l'exercice précédent;
- la contribution des participations françaises de Cetelem et Cofica atteint 411 millions de francs, en progression de 23%;
- la contribution des filiales et participations étrangères s'est établie à 143 millions de francs, contre 121 millions de francs en 1996. En Espagne, Fimestic a dégagé au cours de l'année 1997 un bénéfice net de 1,1 milliard de pesetas, en hausse de 7% par rapport à 1996;
- l'amortissement des écarts d'acquisition a généré une charge de 113 millions de francs.

Après répartition des bénéfices, les fonds propres consolidés de Cetelem atteignaient au 31 décembre 1997 un montant de 10629 millions de francs, soit 11% de plus qu'à l'issue de l'exercice précédent. L'actif net consolidé ressortait donc à 246 francs par action. A cette même date, le ratio de solvabilité du groupe Cetelem est évalué à 14,5%, dont 14,0% sur les seuls fonds propres durs.

## Observations du Conseil de Surveillance



**Résultat net consolidé total**  
(en millions de francs)

	1995	1996	1997	96/95	97/96
Cetelem-Cofica et filiales françaises	869	975	942	+12%	-3%
Participations françaises	275	334	411	+21%	+23%
Filiales et participations étrangères	75	121	143	+61%	+18%
Amortissement des écarts d'acquisition	-84	-116	-113	+38%	-3%
<b>Total</b>	<b>1135</b>	<b>1314</b>	<b>1383</b>	<b>+16%</b>	<b>+5%</b>
Profit exceptionnel	-	-	35	-	-
<b>Total</b>	<b>1135</b>	<b>1314</b>	<b>1418</b>	<b>+16%</b>	<b>+8%</b>
Fonds propres consolidés au 31/12, après répartition	8674	9586	10629	+11%	+11%
Rentabilité des fonds propres consolidés de début d'exercice, en % (1)	-	15,1%	15,3%	14,6%	-

(1) nets du montant du Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Résultat hors profit exceptionnel en 1997.

## LE RÉSULTAT SOCIAL DE CETELEM ET SON AFFECTATION

Le résultat brut d'exploitation de Cetelem s'élève pour l'exercice 1997 à 1373 millions de francs. Sous l'effet d'une progression sensible de la marge financière et de la baisse du poids des frais généraux, il s'inscrit en hausse de 31% par rapport à celui de l'année précédente.

Après intégration d'un résultat brut hors exploitation de 550 millions de francs essentiellement composé des revenus du portefeuille titres et après impôt, le résultat net social de Cetelem atteint 1401 millions de francs.

Le nombre des actions de Cetelem a été porté de 42565558 actions au 31 décembre 1996 à 42903464 actions au 31 décembre 1997 à la suite de l'émission de 337906 actions nouvelles résultant de la levée par certains salariés et mandataires sociaux des options de souscription d'actions qui leur avaient été attribuées par le Conseil d'Administration ou le Directoire conformément aux autorisations données par l'Assemblée Générale.

Si vous approuvez les comptes sociaux, par l'adoption de la première résolution, votre Directoire vous propose aux termes de la deuxième résolution, de verser un dividende de 10 francs par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 5 francs.

Le montant global versé aux actionnaires s'élèverait ainsi à 429034640,00 francs.

Votre Directoire vous propose l'affectation suivante du bénéfice social :

**Bénéfice à affecter**

Bénéfice net	1 400 966 496,35 F
Report à nouveau	58 009,94 F
<b>Total</b>	<b>1 401 024 506,29 F</b>

**Emploi**

Réserve légale	1 520 577,00 F
Réserve spéciale des plus-values à long terme	33 958 280,75 F
Dividende	429 034 640,00 F
Report à nouveau	936 511 008,54 F
<b>Total</b>	<b>1 401 024 506,29 F</b>

Le dividende sera mis en paiement le 6 avril 1998.

Il est rappelé qu'au cours des exercices 1994, 1995 et 1996, le dividende par action et l'avoir fiscal correspondant ont été respectivement de 10 francs et 5 francs.

La troisième résolution vous demande de prendre acte du rapport des Commissaires aux Comptes prévu par l'article 145 de la loi sur les sociétés commerciales.

## RENOUVELLEMENT - NOMINATION

*Renouvellement des mandats de trois membres du Conseil de Surveillance - Nomination d'un nouveau membre*

Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Bernard Auberger, Denis Kessler et Bernard Müller arrivent à échéance avec la présente Assemblée.

Il vous est proposé, par les quatrième à sixième résolutions, de les renouveler pour une période de trois ans.

M. Lapo Mazzei n'ayant pas souhaité le renouvellement de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, il vous est proposé par l'adoption de la septième résolution de pourvoir à son remplacement en nommant aux mêmes fonctions, M. Paul Dubrule, Co-Président du Conseil de Surveillance de Accor.

Conformément aux dispositions de l'article 34 des statuts, ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2001 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

#### **L'ACTIONNARIAT DE CETELEM**

La Compagnie Financière de Paribas a lancé le 26 novembre 1997 deux Offres Publiques d'Échange avec soulté sur la Compagnie Bancaire et Cetelem.

Cette double opération dont la clôture est intervenue le 29 décembre 1997 a fait l'objet d'un avis de la Société des Bourses Françaises publié le 12 janvier 1998.

Au 31 décembre 1997, la Compagnie Financière de Paribas détenait, tant par elle-même que par l'intermédiaire de la Compagnie Bancaire et de ses filiales, Klecinq et Klefinance, 99,33% des actions composant le capital social et 99,58% des droits de vote de votre société.

Les actions détenues par des salariés du groupe de la Compagnie Bancaire par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement "CB Actions" représentaient à la même date 0,24% du capital et 0,15% des droits de vote.

Les autres actionnaires représentaient ensemble 0,43% du capital et 0,27% des droits de vote de Cetelem.

Votre Directoire, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale du 27 mars 1997, a décidé, dans sa séance du 22 septembre 1997, d'attribuer 60250 options d'achat d'actions à des salariés en considération de leur contribution importante à l'activité et aux résultats de votre société ou de leur professionnalisme exemplaire. Ces options ouvraient droit à l'achat de 60250 actions Cetelem au prix de 623 francs.

Au 31 décembre 1997, le nombre des options de souscription d'actions nouvelles attribuées à des salariés s'établissait à 253932 pour représenter 0,59% du capital social.

A la même date, le nombre des options d'achat s'élevait à 60250 soit 0,14% du capital social.

## *Observations du Conseil de Surveillance*

L'exercice 1997 voit le résultat consolidé s'établir à 1418 millions de francs en progression de 8% par rapport à l'an passé. Une fois retirée la part de profit exceptionnel due à des cessions de titres, le résultat lié à l'exploitation courante est ramené à 1383 millions, soit un accroissement de 5% par rapport à 1996.

Le changement de tendance du taux d'évolution des profits est dû principalement à la majoration décidée en 1997 du taux d'imposition, majoration dont l'impact est de 128 millions de francs sur l'exercice écoulé.

La part contributive des participations françaises et internationales a continué à s'accroître, reflétant ainsi l'extension du groupe en France comme à l'international. A l'inverse, le résultat de Cofica, filiale spécialisée dans l'hexagone dans le financement automobile, est en net repli : à l'origine de cette situation, des tensions concurrentielles sur un marché affecté par la chute des immatriculations après l'arrêt des mesures gouvernementales de soutien des ventes, ainsi que par contrecoup une qualité moindre des actifs engrangés.

En dépit de ce contexte quelque peu difficile, le groupe Cetelem a réalisé une performance commerciale honorable puisque les financements nouveaux ont progressé de 7% en France et de 31% à l'étranger, où des perspectives significatives de croissance sont envisagées.

1997 aura aussi été l'année des changements ; la signature d'un accord-cadre avec Carrefour, ayant pour objet l'élargissement de ce partenariat aux différents pays du monde où Carrefour est implanté, est la promesse d'un Cetelem repoussant ses frontières au-delà de l'Europe pour affirmer une présence en Asie et en Amérique latine. C'est un changement de dimension, qui requiert autant d'efforts qu'il engendre

d'espoirs. Enfin l'offre publique d'échange lancée par Paribas a été un succès incontestable, puisque Cetelem est aujourd'hui détenu à 99,3% par sa nouvelle maison-mère ; la dimension de Paribas, sa présence dans 60 pays constituent une assurance pour le Cetelem confronté à son nouveau défi international ; dans le même temps sa contribution au résultat récurrent de Paribas reflète sa part de responsabilité dans la solidité du nouvel ensemble.

Au sein du Conseil de Surveillance, les mandats de M. Bernard Auberger, Vice-Président, Président Directeur Général de la Banque Directe, de M. Denis Kessler, Directeur Général de Axa Assurances, de M. Lapo Mazzei, et de M. Bernard Müller, Président, membre du Directoire de la Compagnie Financière de Paribas et Président du Directoire de la Compagnie Bancaire, viennent à leur terme avec la présente Assemblée.

M. Mazzei n'ayant pas souhaité le renouvellement de son mandat, le Conseil lui exprime sa gratitude pour la fructueuse collaboration développée durant de nombreuses années avec Cetelem et tout spécialement pour la part éminente qu'il a prise dans la création, puis l'expansion de Findomestic.

Il vous propose, pour le remplacer, de nommer membre du Conseil de Surveillance M. Paul Dubrule, Co-Président du Conseil de Surveillance de Accor.

D'autre part, le Conseil vous propose de renouveler les mandats de membre du Conseil de Surveillance de MM. Bernard Auberger, Denis Kessler et Bernard Müller.

Votre Conseil a pris connaissance des comptes de l'exercice 1997 de votre société et du rapport du Directoire qu'il a approuvés. Il vous recommande d'adopter les résolutions soumises par le Directoire à l'approbation de l'Assemblée, avec l'accord de votre Conseil.

## Les rapports des Commissaires aux Comptes

### RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 1997

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1997, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Cetelem, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 24 février 1998

Les Commissaires aux Comptes  
Mazars & Guérard Ernst & Young Audit  
Jean-Louis Lebrun José Murette Antoine Bracchi Jean-Louis Robic

### RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 1997

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 143 de cette loi.

#### 1 - Conventions conclues au cours de l'exercice

Le Président de votre Conseil de Surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

#### 2 - Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

##### Avec Foncière de Cetelem

Nature, objet et modalités :

Un prêt participatif de F500 000 000, dont la rémunération est de 2% l'an, a été accordé par Cetelem à la Foncière de Cetelem, le 17 février 1994, pour une durée de douze ans.

Le montant des intérêts servis au cours de l'exercice s'élève à F10 138 888,87.

##### Avec le G.I.E. Neuilly-Gestion

Nature, objet et modalités :

Cetelem confie au G.I.E. Neuilly-Gestion ses travaux informatiques et, à ce titre, le G.I.E. Neuilly-Gestion a facturé en 1997 à Cetelem un montant de F131 745 007,61.

##### Avec Cardif-Société Vie

Nature, objet et modalités :

Cetelem a continué à intervenir en qualité d'intermédiaire d'assurance pour le placement auprès de sa clientèle des produits d'assurance-vie ou de capitalisation émis par Cardif-Société Vie.

Cetelem a facturé à ce titre à Cardif une rémunération hors taxes de F6 630 640,20.

Paris, le 24 février 1998

Les Commissaires aux Comptes  
Mazars & Guérard Ernst & Young Audit  
Jean-Louis Lebrun José Murette Antoine Bracchi Jean-Louis Robic

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 1997

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Cetelem relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 24 février 1998

Les Commissaires aux Comptes  
Mazars & Guérard Ernst & Young Audit  
Jean-Louis Lebrun José Murette Antoine Bracchi Jean-Louis Robic

## Résolutions des Commissaires aux Comptes

### PREMIÈRE RÉOLUTION

*Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1997.*

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice 1997 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Elle ratifie les observations du Conseil de Surveillance.

Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux Comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 1997 et constate l'existence d'un bénéfice de 1400966496,35 francs.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

*Cette résolution a pour objet l'affectation du bénéfice et la distribution d'un dividende de 10 francs par action, soit 15 francs avec l'avoir fiscal.*

L'Assemblée Générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1997 présenté par le Directoire, et décide, en conséquence, de fixer à 10 francs le dividende à verser au titre de l'exercice 1997 à chacune des actions de Cetelem. Ce dividende, assorti d'un avoir fiscal de 5 francs, procurera à chaque action un revenu global de 15 francs.

Le montant total des dividendes à verser au titre de l'exercice 1997 est ainsi fixé à 429034640,00 francs.

L'Assemblée affecte le solde du bénéfice 1997, soit 971931856,35 francs, et le report à nouveau disponible, soit 58009,94 francs de la façon suivante :

- 1 520 577,00 F à la réserve légale
- 339 582 80,75 F à la réserve spéciale des plus-values à long terme
- 936 511 008,54 F au report à nouveau

Le dividende sera mis en paiement le 6 avril 1998.

Il est rappelé :

- que le dividende par action et l'avoir fiscal correspondant ont été respectivement de 10 francs et 5 francs pour les exercices 1994, 1995 et 1996.

- que par suite d'opérations sur le capital, le nombre d'actions de la Société a augmenté et que le montant total des dividendes distribués s'est ainsi élevé à :

- 139 344 360 francs pour 1994
- 212 213 720 francs pour 1995
- 425 655 580 francs pour 1996

- que 337 906 actions nouvelles ont été créées en 1997 par exercice d'options consenties à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

### TROISIÈME RÉOLUTION

*Cette résolution a pour objet de prendre acte du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

### QUATRIÈME À SIXIÈME RÉOLUTIONS

*Ces résolutions ont pour objet de renouveler, pour trois ans, les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Bernard Auberger, Denis Kessler et Bernard Müller.*

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Bernard Auberger pour une durée de trois ans.

Le mandat de M. Bernard Auberger prendra fin en 2001 à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Denis Kessler pour une durée de trois ans.

Le mandat de M. Kessler prendra fin en 2001 à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Bernard Müller pour une durée de trois ans.

Le mandat de M. Müller prendra fin en 2001 à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

### SEPTIÈME RÉOLUTION

*Cette résolution a pour objet de nommer membre du Conseil de Surveillance M. Paul Dubrule, Co-Président du Conseil de Surveillance de Accor, en remplacement de M. Lapo Mazzei qui n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat.*

L'Assemblée Générale constate que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Lapo Mazzei vient à expiration et nomme en remplacement de celui-ci, M. Paul Dubrule.

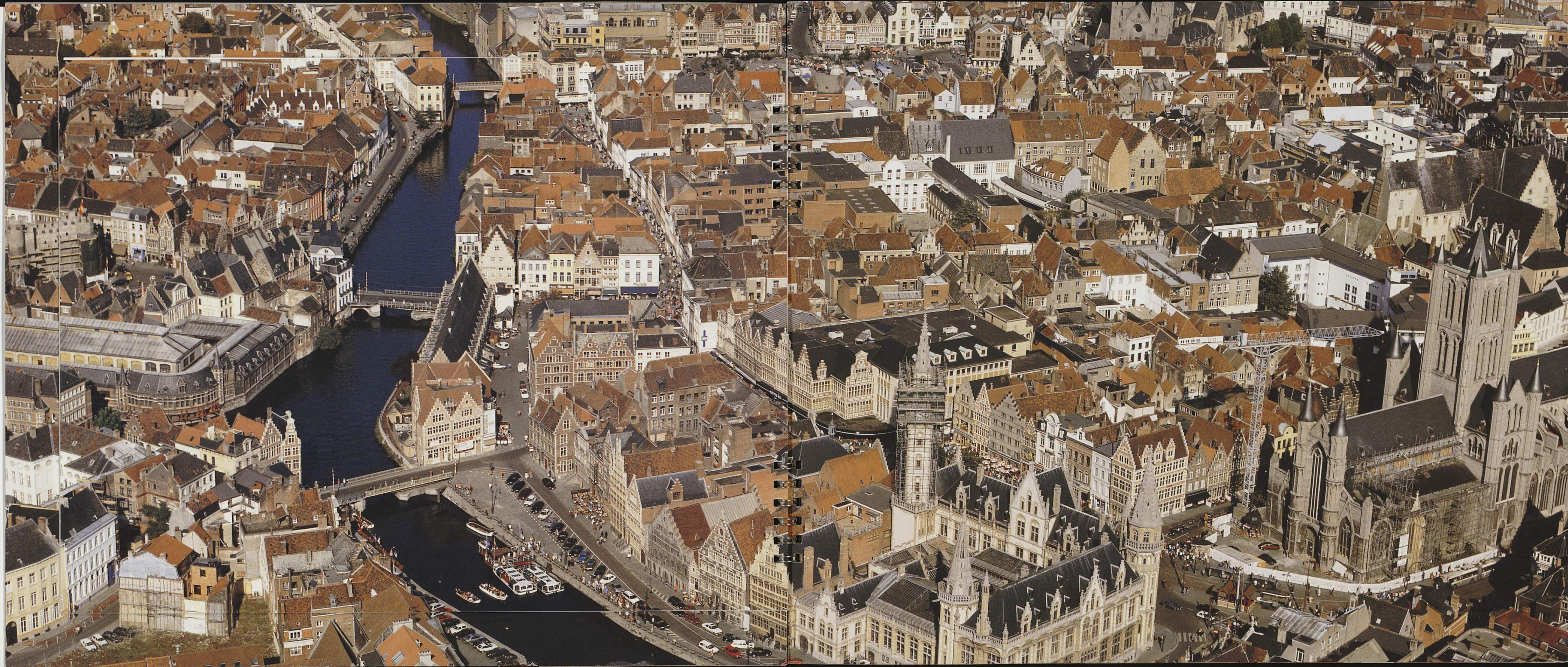
Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Paul Dubrule d'une durée de trois ans prendra fin en

2001 à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

### HUITIÈME RÉOLUTION

*Cette résolution a pour objet de permettre d'accomplir toutes les formalités relatives à l'Assemblée.*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.



# Les comptes



## Comptes de résultats consolidés de Cetelem

(en millions de francs)

	1997	1996	1995		1997	1996	1995
<i>Produits des opérations bancaires avec la clientèle</i>	7 480	7 416	7 242	<i>Charges générales d'exploitation</i>	-3 379	-3 087	-2 778
intérêts et commissions sur crédits immobiliers	40	7	-	charges de personnel	-1 332	-1 233	-1 109
intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	2	-	-	participation et intéressement des salariés	-160	-57	-65
intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	7 173	7 125	6 927	impôts et taxes	-149	-138	-123
loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	167	185	238	commissions aux apporteurs	-365	-329	-279
loyers nets des matériels donnés en location	98	99	77	autres frais généraux	-1 373	-1 330	-1 202
<i>Produit net du portefeuille d'actions et de participations</i>	461	364	295	<i>Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	-61	-45	-49
dividendes	3	3	1	<b>RÉSULTAT BRUT AVANT CHARGE DU RISQUE ET PROVISIONS</b>	<b>3 208</b>	<b>2 616</b>	<b>2 471</b>
plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	4	-	-	Charge du risque sur opérations de crédit	-857	-638	-523
quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	454	361	294	Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	-76	4	-23
<i>Autres produits d'exploitation</i>	1 192	1 089	857	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>2 275</b>	<b>1 982</b>	<b>1 925</b>
produits des opérations de location simple sur immeubles	-	-	-2	Impôt sur les sociétés	-780	-553	-589
plus et moins-values de cession d'immobilisations	-3	-2	-1	<b>RÉSULTAT COURANT NET</b>	<b>1 495</b>	<b>1 429</b>	<b>1 336</b>
produits liés aux opérations de titrisation	278	239	246	Amortissement des écarts d'acquisition	-	-	-
prestations de service	171	130	86	dotations	-113	-116	-84
produits accessoires	747	724	530	reprises	-	-	-
pertes et profits divers nets	-1	-2	-2	Dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-110
<i>Charges nettes de financement</i>	-2 485	-3 121	-3 096	<i>Résultat extraordinaire net</i>	35	-	-
charges sur opérations avec les établissements de crédit	-3 052	-3 637	-3 258	<b>RÉSULTAT NET GLOBAL</b>	<b>1 417</b>	<b>1 313</b>	<b>1 142</b>
produits sur opérations avec les établissements de crédit	1 775	1 755	1 212	part des tiers	-1	-1	7
intérêts comptes de la clientèle	-189	-201	-28	<b>PART DU CETELEM</b>	<b>1 418</b>	<b>1 314</b>	<b>1 135</b>
intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	-686	-731	-683				
intérêts sur autres dettes représentées par un titre	-447	-479	-507				
résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	132	191	171				
résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	-18	-19	-3				
<b>PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>	<b>6 648</b>	<b>5 748</b>	<b>5 298</b>				

## Bilans consolidés de Cetelem

au 31 décembre avant répartition (en millions de francs)

Actif	1997	1996	1995
CAISSE, INSTITUTS D'EMISSION, TRÉSOR PUBLIC, CCP	19	10	11
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-	327
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	25 941	27 096	18 940
Comptes à vue	522	514	326
Comptes et prêts à échéance	25 419	26 582	18 614
CONCOURS BANCAIRES À LA CLIENTÈLE	60 807	56 263	52 008
Crédits immobiliers	789	302	-
Crédits à l'équipement des ménages	56 793	53 167	49 446
Matériels donnés en crédit-bail	1 633	1 628	1 692
Matériels donnés en location	1 456	1 114	870
Affecturage	136	52	-
OPÉRATIONS DE TITRISATION	631	555	498
PROMOTION ET INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	4	4	4
Immeubles donnés en location ou offerts à la vente	4	4	4
TITRES	4 447	4 167	3 909
Titres reçus en pension livrée	371	344	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 474	1 692	2 220
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	1
Titres de participation	56	85	109
Parts des sociétés mises en équivalence	2 546	2 046	1 579
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	707	721	702
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35	28	23
AUTRES ACTIFS	1 115	561	638
COMPTES DE RÉGULARISATION	428	814	613
ÉCARTS D'ACQUISITION	122	191	218
TOTAL DE L'ACTIF	94 256	90 410	77 891

Hors bilan	1997	1996	1995
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	548	758	278
Engagements reçus d'établissements de crédit	548	758	278
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie	370	270	229
Engagements reçus d'établissements de crédit	340	254	216
Engagements reçus de la clientèle	30	16	13
OPÉRATIONS DE CHANGE (A RECEVOIR)	64	66	-

Passif	1997	1996	1995
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	59 045	55 686	48 057
Comptes à vue	1 845	1 910	1 018
Comptes et emprunts à échéance	57 188	53 776	47 039
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	3 416	3 296	3 306
Comptes à vue	289	204	224
Comptes à échéance	3 106	3 086	3 082
Comptes d'épargne à régime spécial	21	6	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	17 401	18 818	14 788
Titres de créances négociables	7 253	8 474	6 775
Emprunts obligataires	10 148	10 344	8 013
AUTRES PASSIFS	1 729	1 259	1 056
COMPTES DE RÉGULARISATION	687	544	488
ÉCARTS D'ACQUISITION	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	247	172	179
EMPRUNTS PARTICIPATIFS OU SUBORDONNÉS	568	568	1 082
CAPITAUX PROPRES			
Fonds pour risques bancaires généraux	110	110	110
Capital, primes et réserves consolidées	9 636	8 644	7 683
Résultat net global	1 417	1 313	1 142
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 163	10 067	8 935
dont part des tiers	105	55	49
dont part du Cetelem	11 058	10 012	8 886
TOTAL DU PASSIF	94 256	90 410	77 891

Hors bilan	1997	1996	1995
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	35 081	31 194	26 567
En faveur d'établissements de crédit	1 240	1 315	990
En faveur clientèle	33 841	29 879	25 577
Engagements de garantie	697	671	454
D'ordre d'établissements de crédit	17	-	17
D'ordre de la clientèle	680	671	437
OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	15 355	16 951	18 712
Contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAPS)	10 979	12 776	14 466
Options sur taux d'intérêt	300	300	300
Accords de taux futurs (FRA)	-	40	146
Contrats de taux plafond (CAPS)	4 076	3 835	3 800

## Annexe aux comptes consolidés

au 31 décembre 1997

### 1 - Principes de consolidation

Le groupe de la Compagnie Bancaire, auquel appartient Cetelem, établit depuis 1973 des comptes consolidés fondés sur une approche économique du groupe, qui se définit comme une fédération d'entreprises spécialisées liées entre elles par la mise en commun de moyens de gestion et la centralisation de la politique financière. La présentation des bilans et comptes de résultat consolidés du groupe est largement influencée par cette approche économique, qui conduit à organiser la structure des comptes consolidés autour des différents métiers du groupe. Ces comptes consolidés, antérieurs à la définition des règles de consolidation spécifiques aux établissements de crédit, dérogent en particulier aux normes de présentation fixées par la réglementation bancaire, pour une meilleure représentation de l'ensemble constitué par les sociétés du groupe.

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence de l'information présentée, et parce que les comptes consolidés des principales filiales sociétés de crédit du groupe de la Compagnie Bancaire représentent la contribution respective de chacune des activités de crédit aux bilans et comptes de résultat consolidés du groupe, la présentation retenue pour le groupe de la Compagnie Bancaire est maintenue dans les comptes consolidés de Cetelem. Hormis cette différence de présentation, les comptes consolidés de Cetelem sont établis conformément aux dispositions du Règlement 85.12 modifié par le règlement 91.02 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Les bilans et comptes de résultats consolidés publiés au B.A.L.O., qui résultent de l'application stricte du référentiel bancaire, sont présentés en note 8.

### A) LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés dont Cetelem, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales, assume la responsabilité et la direction, sont intégrées globalement. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont mises en équivalence. Enfin les sociétés, sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires externes, sont intégrées proportionnellement.

En 1997, 63 sociétés ont été consolidées (53 en 1996; 43 en 1995), dont 36 ont été intégrées globalement (33 en 1996; 26 en 1995), 5 intégrées proportionnellement au pourcentage d'intérêt du groupe (3 en 1996; 3 en 1995), et 22 mises en équivalence (17 en 1996; 14 en 1995).

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 7.

### Pourcentage d'intérêt du Cetelem dans les principales sociétés du groupe intégrées globalement :

Au 31 décembre	1997	Pourcentage d'intérêt 1996	1995
Antée	100	100	100
Cofica	100	100	100
Fidem	90	95	95
Fimestic (Espagne)	100	100	100

Les principales modifications du périmètre de consolidation pour l'année 1997 sont les suivantes :

- Les sociétés Cofiplan, Kline, Cetelem CR, Attijari Crédit et Arval Espana ont été intégrées dans le groupe Cetelem.
- Par ailleurs, les sociétés Cofidis Belgium, Cofidis Limited (G.B.), Fortis Crédit Card, Magyar Cetelem et Vecofin ont été mises en équivalence.
- Au cours des deux années antérieures, les sociétés suivantes avaient notamment été intégrées :
  - En 1996, Cetelem Belgium, Cetelem Services, Crédial, Fimestic Servicios Informaticos, Fimestic Gestion et Sofracem.
  - En 1995, Antée, Fidem, Cofica Bail, Cetelem Benelux et Fimestic Expansion.

### B) DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les sociétés consolidées clôturent leur exercice le 31 décembre. Les résultats de certaines sociétés mises en équivalence sont appréhendés sur la base de résultats provisoires connus. L'écart entre les résultats provisoires et les résultats définitifs est pris en compte dans le résultat consolidé de l'exercice suivant.

### C) CONVERSION MONÉTAIRE

Les postes des bilans des filiales étrangères du groupe sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre. Les postes des comptes de résultat sont convertis sur la base du cours moyen annuel. La différence de conversion qui en résulte modifie les capitaux propres.

### D) ÉCARTS D'ACQUISITION

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur en consolidation des titres de sociétés consolidées constitue un écart d'acquisition positif ou négatif inscrit à l'actif ou au passif du bilan pour son montant net d'amortissement.

Lorsque l'écart est positif, il est amorti selon un plan préalablement fixé sur une durée déterminée en fonction des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition.

En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata du nombre total de titres détenus et modifie la plus ou moins-value de cession.

#### E) RETRAITEMENTS ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les comptes sociaux des sociétés consolidées sont éventuellement retraités pour harmonisation avec les principes comptables du groupe tels que décrits ci-après.

Les soldes réciproques et les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés.

#### F) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La Compagnie Financière de Paribas a lancé le 25 novembre deux Offres Publiques d'Échange avec soultte sur la Compagnie Bancaire et le Cetelem.

À l'issue des offres, le 24 décembre 1997, la Compagnie Financière de Paribas détenait 98,19% du capital de la Compagnie Bancaire et 99,32% du capital de Cetelem.

L'impact sur les comptes consolidés du Cetelem de ces opérations se limite, au 31 décembre 1997, aux effets de la dissolution du groupe d'intégration fiscale dont elle est la tête de groupe (note 5H).

### 2 - Principes comptables

#### A) CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date d'arrêt des comptes. Les pertes ou gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

#### B) CONCOURS BANCAIRES A LA CLIENTÈLE

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de provisions.

L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels le montant impayé dépasse trois échéances. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées. Les dossiers correspondant à des plans de rééchelonnement, notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers, sont portés en encours douteux dès le deuxième impayé.

L'encours douteux des opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financière comprend, outre les échéances qui répondent aux critères ci-dessus, le capital non échu des opérations comportant un risque de non recouvrement.

Le groupe détermine les provisions sur les créances impayées ainsi que sur les créances ayant fait l'objet d'un réaménagement, en appliquant des taux de provisionnement basés sur une approche statistique du risque afférent à chaque nature de concours. Ces taux de provisionnement sont croissants avec le nombre de mensualités impayées. Des provisions statistiques sur encours sont également enregistrées par certaines sociétés étrangères du Groupe.

L'ensemble de ces provisions vient en déduction des concours inscrits à l'actif.

Les dotations nettes de reprises, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur créances amorties, constituent la charge du risque sur opérations de crédit au compte de résultat.

#### C) OPÉRATIONS DE TITRISATION

Depuis 1991, Cetelem a procédé à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques ou rechargeables. Les créances sur la clientèle correspondantes cessent de figurer à l'actif du bilan.

Ces opérations n'ont pas dégagé de plus-values lors de la cession des créances aux fonds.

Pour les opérations antérieures au 1er juillet 1994, des parts spécifiques destinées à supporter par priorité les risques de défaillance des débiteurs ont été conservées à l'actif du bilan. La valeur de ces parts, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission, est supérieure à la valeur comptable de souscription. En conséquence, aucune provision n'est constituée au 31 décembre 1997.

Pour les opérations postérieures au 1er juillet 1994, compte tenu des dispositions prudentielles qui s'appliquent à compter de cette date, aucune part spécifique n'a été souscrite par le groupe. Une réserve, constituée au sein du fonds par prélèvement sur l'excédent des flux des premiers mois, est utilisée comme garantie des parts prioritaires et des parts spécifiques.

Le compte de résultat enregistre le revenu des parts spécifiques à l'encaissement, et les produits résultant de la constatation au sein des fonds des bonis revenant à Cetelem, y compris la partie acquise non encaissée de la rémunération des parts spécifiques. Par ailleurs des commissions de recouvrement sur les encours titrisés sont perçues.

Des rubriques spécifiques ont été créées pour la présentation du bilan et du compte de résultat consolidé :  
- à l'actif du bilan, sous la rubrique Opérations de Titrisation, sont présentés les intérêts de Cetelem dans les fonds communs de créances, à savoir les parts spécifiques, les bonis et produits à recevoir ;  
- au compte de résultat, parmi les Autres Produits d'Exploitation, les Produits Liés aux Opérations de Titrisation incluent les revenus des parts spécifiques, les produits acquis sur bonis et les commissions de recouvrement.

#### Titrisation des cartes Aurore Cetelem

Pour la première fois, Cetelem a titrisé en novembre 1995 des créances représentatives de tirages sur comptes permanents Aurore via le fonds commun de créances Eos 1. Cette opération a nécessité un montage particulier et la création par Cetelem d'une filiale, Antée, intégrée globalement, qui permet de gérer la fluctuation des encours.

Il en résulte que les créances sous-jacentes à la titrisation restent à l'actif du bilan consolidé et que le montant titrisé figure au passif dans les Comptes Crédeurs de la Clientèle. En conséquence, au

compte de résultat, les Intérêts des Comptes de la Clientèle enregistrent directement la rémunération due aux porteurs de parts du Fonds Commun de Créances et les frais inhérents à cette titrisation.

#### D) OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION FINANCIÈRE

Les opérations de crédit-bail mobilier, de location avec option d'achat et de location financière de matériels figurent au bilan consolidé dans les Concours Bancaires à la Clientèle. Les encours et les résultats retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont déterminés en fonction d'amortissements financiers, correspondant pour chaque opération à un rendement constant des capitaux engagés.

Il est tenu compte des valeurs résiduelles des contrats en cours c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et intervient très généralement en fin de contrat à un prix prévu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé.

#### E) TITRES

Les opérations sur titres sont comptabilisées en fonction de la destination donnée aux titres lors de l'acquisition.

Les titres de placement, acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois sans pour autant impliquer une détention jusqu'à l'échéance sont évalués au plus bas de leur prix de revient et de leur prix de marché. Il n'est pas fait usage de la faculté d'étaler la différence (surcote ou décote) entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement en compte de résultat.

Conformément à la réglementation applicable aux établissements de crédit, les parts spécifiques de fonds communs de créances acquises dans le cadre des opérations de titrisation entrent dans cette catégorie.

Les titres d'investissement correspondent à des titres destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées, ou une couverture du risque de taux. Pour ces titres, l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (surcote ou décote) est, selon le cas, amorti ou porté en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

À la date d'arrêt, il n'est pas constaté de provision pour couvrir la moins-value éventuelle entre le prix de marché et la valeur nette comptable de ces titres.

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est fonction de l'utilité que chaque participation présente pour le groupe. Cette valeur est définie selon le cas mais de manière permanente, en considérant des critères tels que l'actif net corrigé des plus-values latentes, les perspectives de rentabilité ou plus généralement la création de liens durables pouvant favoriser les relations commerciales et financières et le développement futur du groupe.

Les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte actif représentatif de la créance sur le cédant. Les produits relatifs à ces créances sont rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

#### F) IMMOBILISATIONS

##### Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des sommes investies dans des droits au bail, fonds de commerce et logiciels acquis par les sociétés du groupe. Ces derniers sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder quatre ans.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire, ou le mode dégressif pour le matériel informatique. Les durées d'amortissement généralement retenues sont de 40 ans pour les constructions, de 8 ans pour les agencements et installations, de 10 ans pour le mobilier et de 5 ans pour le matériel.

#### G) IMPÔT DIFFÉRÉ

Les différences temporaires résultant de l'inclusion de certaines pertes ou charges et de certains profits ou produits dans le résultat comptable et le résultat fiscal sur des périodes comptables différentes donnent lieu au calcul d'un impôt différé.

Pour que le résultat net consolidé donne une image correcte du bénéfice réalisé, les provisions pour impôts constituées dans les comptes sociaux sont retraitées pour prendre en compte les effets des différences temporaires résultant, d'une part, de la situation de chaque société et, d'autre part, des écritures de consolidation. Les économies futures d'impôts attachées aux reports déficitaires ne sont enregistrées qu'à hauteur des impositions futures passives constatées dans la société ou le groupe fiscal.

La source principale d'imposition différée est constituée par les "réserves financières" des sociétés pratiquant la location avec option d'achat et la location longue durée qui accumulent la fraction de leur résultat financier excédant le résultat social. L'impôt différé correspondant est calculé à 100%.

La charge d'impôt est déterminée suivant la méthode du report variable et prend en compte les évolutions des taux d'impôt applicables. Au 31 décembre 1997, conformément au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 19 janvier 1998, les impôts différés dont l'échéance doit intervenir au delà de 1999, précédemment enregistrés à 33,33%, ont été revalorisés de la contribution de 10% créée en 1995, qui n'a pas été qualifiée de "temporaire" par la loi de finance pour 1998. Sont concernés principalement les impôts différés relatifs aux réserves financières des sociétés pratiquant la location avec option d'achat et la location longue durée.

Par ailleurs, conformément à l'avis du C.N.C du 12 septembre 1997, les suppléments d'impôt liés à la nouvelle contribution instituée en 1997 (15% pour 1998 et 10% pour 1999, contribution que la loi a explicitement reconnue temporaire) n'ont été appliqués, au 31 décembre 1997, qu'aux impositions différées susceptibles de se transformer en impôt à payer d'ici 1999.

#### H) PROVISIONS POUR RETRAITES

A la suite de l'accord professionnel du 13 septembre 1993 par lequel les banques françaises ont adhéré aux régimes généraux de retraite complémentaire gérés par l'ARRCO et l'AGIRC, Cetelem provisionne les engagements résultant de son affiliation à la Caisse de Retraite du Personnel des Banques (CRPB), chargée de servir aux retraités actuels, et à terme lorsqu'ils seront eux-mêmes en retraite, aux agents en activité au 31 décembre 1993, des compléments de pension s'ajoutant aux prestations qu'ils recevront du régime général.

Ces engagements ainsi que les autres engagements à la charge de Cetelem au titre de régimes surcomplémentaires sont évalués à la clôture de chaque exercice selon des hypothèses actuarielles.

#### I) PROVISIONS NON AFFECTÉES À LA COUVERTURE DE RISQUES SPÉCIFIQUES

Les provisions d'origine fiscale ou réglementaire et qui ne couvrent pas de risques spécifiques sont considérées comme ayant le caractère de réserves. Les dotations correspondantes sont, lors de la consolidation, réintégrées aux résultats; les reprises en sont déduites.

#### J) PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors bilan, sont considérés comme acquis prorata temporis. Les indemnités de résiliation et de retard sont enregistrées dès qu'elles sont acquises.

#### K) OPÉRATIONS EN PARTICIPATION

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés par nature dans les différentes rubriques du compte de résultat consolidé du groupe, quand les encours figurent au bilan consolidé. Cette présentation, dont l'objectif est de refléter au compte de résultat les produits et les charges des opérations inscrites au bilan consolidé, n'est pas retenue pour les opérations en participation dont les encours sont portés par les sociétés externes au groupe ou mises en équivalence, gérantes des sociétés en participation. Dans ce cas, les quotes-parts de résultat net revenant au groupe sont inscrites en Produits des opérations bancaires avec la clientèle.

#### L) CHARGES NETTES DE FINANCEMENT

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les différences constatées lors de rachats anticipés d'emprunts obligataires, et plus généralement l'impact des réaménagements des ressources, sont enregistrés au compte de résultat dès la réalisation de ces opérations.

Les frais liés à l'émission d'obligations sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts correspondants.

Les primes de remboursement, pour les emprunts assortis de ce complément de rémunération, sont amorties sur la durée des emprunts concernés.

#### M) COMMISSIONS AUX APORTEURS

Les commissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle sont classées en charges générales d'exploitation. Elles sont comprises dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

#### N) RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE

Les éléments susceptibles de contribuer au résultat extraordinaire sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante du groupe, et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

#### O) HORS-BILAN

Les opérations sur instruments financiers à terme sont constituées de contrats d'échange de taux d'intérêt, de contrats de taux plafond (CAPS), d'options sur taux d'intérêt et d'accords de taux futurs (FRA).

Ces opérations sont comptabilisées au hors-bilan pour leur montant notionnel. Les intérêts échangés sont présentés en net au compte de résultat.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes, sont enregistrés au compte de résultat de manière symétrique, et sous la même rubrique que les produits ou charges de l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés dans le cadre d'opérations permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt sont inscrits prorata temporis en résultat dans le poste "résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale".

### 3. Notes sur le bilan consolidé

#### A) OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés en devises figurant au bilan au 31 décembre 1997 sont présentés ci-après pour leur contre-valeur Francs.

	Actifs en millions de francs		Passifs* en millions de francs	
	Total Bilan	5 451	Total Bilan	4 666
dont			dont	
Créances sur les établissements de crédit	856		Dettes envers les établissements de crédit	4 463
Concours bancaires à la clientèle	3 417		Comptes d'entreprises	12
Crédits à l'équipement des ménages	3 190		Dettes représentées par un titre	20
Crédit-bail et location financière	157		Emprunts obligataires	20
Affacturation	70			
Obligations et autres titres à revenu fixe	251			
Parts des sociétés mises en équivalence	395			
Titres reçus en pension livrées	371			

\* hors fonds propres et résultats

Les concours bancaires à la clientèle sont, en quasi-totalité, libellés dans la devise du pays où ils sont octroyés par les implantations du Groupe. Les refinancements correspondants, levés pour l'essentiel par la Compagnie Bancaire, sont fournis aux filiales dans leur devise.

#### B) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions de francs	1997	1996	1995
Comptes à vue	521	505	322
Comptes et prêts à échéance	24 608	25 680	17 852
Prêt subordonné	100	100	100
Créances rattachées	712	811	666
<b>Total</b>	<b>25 941</b>	<b>27 096</b>	<b>18 940</b>

Echéancier (hors créances rattachées)

Durée restant à courir En millions de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
	25 229	1 728	3 742	9 489	10 270

#### C) CONCOURS BANCAIRES À LA CLIENTÈLE

En millions de francs	Encours sains	Encours douteux	Provisions	Encours nets	Créances rattachées	Encours totaux
Crédits immobiliers	786	-	-	786	3	789
Crédits à l'équipement des ménages	55 417	3 319	-2 418	56 318	475	56 793
Crédit-bail et location financière de matériels	2 984	182	-107	3 059	30	3 089
Affacturation	136	-	-	136	-	136
<b>Total 1997</b>	<b>59 323</b>	<b>3 501</b>	<b>-2 525</b>	<b>60 299</b>	<b>508</b>	<b>60 807</b>
<b>Total 1996</b>	<b>54 815</b>	<b>3 227</b>	<b>-2 309</b>	<b>55 733</b>	<b>530</b>	<b>56 263</b>
<b>Total 1995</b>	<b>50 612</b>	<b>3 051</b>	<b>-2 196</b>	<b>51 467</b>	<b>541</b>	<b>52 008</b>

Echéancier des encours sains (hors créances rattachées)

Durée restant à courir En millions de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
	59 323	7 084	16 120	33 561	2 558

Le montant des crédits à la clientèle au 31 décembre 1997 se trouve réduit des créances cédées par Cetelem dans le cadre des opérations de titrisation. Le capital restant dû sur ces créances cédées s'élève à 6 136 millions de francs au 31 décembre 1997 (4 902 millions de francs en 1996 et 2 732 millions de francs en 1995).

#### D) OPÉRATIONS DE TITRISATION

En millions de francs	1997	1996	1995
Parts spécifiques	204	204	319
Produits à recevoir et bonis	427	351	179
<b>Total</b>	<b>631</b>	<b>555</b>	<b>498</b>

#### E) TITRES

Analyse du portefeuille titres (hors titres de participation) par activité

En millions de francs	Placement	Investissement	Créances rattachées	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	1 217	257	1 474
<b>Total 1997</b>	<b>-</b>	<b>1 217</b>	<b>257</b>	<b>1 474</b>
<b>Total 1996</b>	<b>291</b>	<b>1 200</b>	<b>201</b>	<b>1 692</b>
<b>Total 1995</b>	<b>1 086</b>	<b>1 318</b>	<b>144</b>	<b>2 548</b>

Aucun transfert entre catégories de portefeuille n'est intervenu au cours de l'exercice 1997.

Au cours de l'année 1997, les parts prioritaires émises par le Fonds Commun de Créances S2P1 ont été remboursées. Ces parts figuraient dans le portefeuille d'investissement pour un montant de 93 millions de francs au 31 décembre 1996 et pour un montant de 267 millions de francs au 31 décembre 1995 (hors créances rattachées).

*Echéancier (hors créances rattachées)*

Durée restant à courir En millions de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1 217</b>	-	40	590	587

#### Titres de participation

En millions de francs	Valeur nette	dont titres cotés	dont titres non cotés	dont parts dans les établissements de crédit
Parts dans les entreprises liées	45	-	45	8
Participations	11	-	11	7
<b>Total 1997</b>	<b>56</b>	-	56	15
<b>Total 1996</b>	<b>85</b>	<b>8</b>	77	45
<b>Total 1995</b>	<b>109</b>	<b>8</b>	101	80

#### Parts de sociétés mises en équivalence

En millions de francs	1997	1996	1995
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	2 046	1 579	1 359
Entrées dans le périmètre	39	121	1
Augmentations de capital	516	33	-
Cessions et transferts	-72	-	-
Quote-part de résultat	454	361	294
Dividendes distribués	-435	-60	-68
Autres mouvements	-2	12	-7
<b>Valeur nette au 31 décembre 1997</b>	<b>2 546</b>	<b>2 046</b>	<b>1 579</b>

Les acquisitions de 1997 concernent principalement Cofidis Belgium, Cofidis Limited (G.B.), Fortis Crédit Card, Magyar Cetelem et Vecofin.

La principale participation mise en équivalence est Cofinoga, dont l'acquisition de 49 % des parts avait été réalisée en 1993. L'entrée, fin 1997, de la B.N.P dans le capital de Cofinoga a entraîné une baisse de la participation de Cetelem de 49 % à 44 %. Toutefois, cette opération doit s'accompagner, début 1998, de la prise de participation de Cetelem dans Laser (actionnaire à 51 % de Cofinoga), qui portera le pourcentage d'intérêts de Cetelem dans Cofinoga à 49 %. Au 31 décembre, la dilution de

Cetelem dans Cofinoga se traduit par une plus-value en consolidation de 206 millions de francs, plus-value qui trouvera sa contrepartie dans l'écart d'acquisition, d'un montant équivalent, constaté lors de la prise de participation de Cetelem dans Laser. En conséquence, la plus-value a été éliminée du résultat 1997 et portée dans un compte de régularisation.

#### F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont composées de :

En millions de francs	1997	1996	1995
Terrains	160	160	160
Constructions	413	422	434
Autres immobilisations corporelles	134	139	108
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>707</b>	<b>721</b>	<b>702</b>
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>35</b>	<b>28</b>	<b>23</b>

Leur évolution est la suivante :

En millions de francs montants nets au bilan	1997	1996	1995
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	749	725	722
Acquisitions de l'exercice	53	71	60
Cessions nettes de l'exercice	-21	-16	-23
Autres mouvements	8	1	-
Dotations aux amortissements	-47	-32	-34
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>742</b>	<b>749</b>	<b>725</b>

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits au bail (16 millions de francs), des logiciels (8 millions de francs), des fonds de commerce (8 millions de francs) et des frais d'établissement (3 millions de francs).

#### G) AUTRES ACTIFS

En millions de francs	1997	1996	1995
Instruments conditionnels achetés	61	79	95
État impôts et taxes	79	70	67
Impôt différé actif	82	24	-
Autres débiteurs divers	893	388	476
<b>Total</b>	<b>1 115</b>	<b>561</b>	<b>638</b>

La variation du poste "Autres débiteurs divers" s'explique par le reclassement des créances certaines, antérieurement classées dans le poste "Comptes de régularisation actif".

#### H) COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En millions de francs	1997	1996	1995
Chèques et effets à l'encaissement	88	107	99
Ajustement devises	4	5	-
Charges payées d'avance	61	51	33
Produits à recevoir	163	541	372
Autres	112	110	109
<b>Total</b>	<b>428</b>	<b>814</b>	<b>613</b>

Les charges payées d'avance incluent les frais d'émission d'emprunts obligataires non amortis.

Les produits à recevoir sont principalement constitués des créances rattachées sur instruments de hors-bilan, des commissions de recouvrement relatives aux opérations de titrisation et des quotes-parts de résultats de sociétés en participation.

#### I) ÉCARTS D'ACQUISITION ACTIF

En millions de francs	1997	1996	1995
Cofinoga	84	151	218
Crédit Moderne	13	40	-
Cofidis Belgium	25	-	-
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>191</b>	<b>218</b>

En 1997, un écart d'acquisition de 42,5 millions de francs a été constaté lors de la prise de participation dans Cofidis Belgium et amorti sur 2 ans, d'autres écarts de même nature mais non significatifs ont été pris en compte lors de l'acquisition de parts d'Attijari Crédit, de Cetelem CR, de Vecofin, et d'Arval Espana; ces écarts ont été amortis sur l'exercice.

#### J) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions de francs	1997	1996	1995
Comptes à vue	1 857	1 909	1 017
Comptes et prêts à échéance	57 097	53 651	46 943
Dettes rattachées	91	126	97
<b>Total</b>	<b>59 045</b>	<b>55 686</b>	<b>48 057</b>

*Echéancier (hors dettes rattachées)*

Durée restant à courir En millions de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
	<b>58 954</b>	8 905	14 668	31 708	3 673

#### K) COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les comptes à terme comprennent 3 milliards de francs au 31 décembre 1997 correspondant à la titrisation de créances représentatives de tirages sur comptes permanents Aurore dont l'amortissement en principal commencera au plus tard en juin 1999 et se terminera au plus tard en novembre 2001.

#### L) DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions de francs	1997	1996	1995
Titres de créances négociables	6 810	8 088	6 427
Dettes rattachées	443	386	348
<b>Total titres de créances négociables</b>	<b>7 253</b>	<b>8 474</b>	<b>6 775</b>
Emprunts obligataires	9 687	9 823	7 574
Dettes rattachées	461	521	439
<b>Total Emprunts obligataires</b>	<b>10 148</b>	<b>10 344</b>	<b>8 013</b>
<b>Total</b>	<b>17 401</b>	<b>18 818</b>	<b>14 788</b>

En 1997, les emprunts obligataires, août 1985 (389 millions de francs), février 1988 (350 millions de francs) et février 1993 (896 millions francs) sont arrivés à échéance. Un emprunt obligataire, à échéance août 2012 a été émis pour 1,5 milliards de francs en juillet 1997.

*Echéancier (hors dettes rattachées)*

Durée restant à courir En millions de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Titres de créances négociables	<b>6 810</b>	1 187	1 790	1 836	1 997
Emprunts obligataires	<b>9 687</b>	-	200	1 467	8 020

#### M) AUTRES PASSIFS

En millions de francs	1997	1996	1995
Dépôts de garantie crédit-bail et location financière	72	88	124
Dépôts de garantie à caractère mutuel	53	27	-
Impôt différé Passif	286	200	211
État impôt à payer	108	45	135
Autres créanciers divers	1 210	899	586
<b>Total</b>	<b>1 729</b>	<b>1 259</b>	<b>1 056</b>

L'impôt différé passif concerne principalement les réserves financières liées aux opérations de crédit-bail (note 2G).

#### N) COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

En millions de francs	1997	1996	1995
Ajustement devises	2	3	-
Charges à payer	338	410	426
Produits perçus d'avance	114	74	5
Autres	233	57	57
<b>Total</b>	<b>687</b>	<b>544</b>	<b>488</b>

#### O) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le poste comprend principalement des provisions pour retraite à hauteur de 111 millions au 31 décembre 1997 (113 millions de francs en 1996; 114 millions de francs en 1995).

Par ailleurs, une provision de 39 millions de francs a été enregistrée dans ce poste au titre des coûts de passage à la monnaie unique.

#### P) EMPRUNTS PARTICIPATIFS OU SUBORDONNES

En millions de francs	1997	1996	1995
Titres subordonnés remboursables	300	300	800
Autres emprunts subordonnés	264	264	264
Dettes rattachées	4	4	18
<b>Total</b>	<b>568</b>	<b>568</b>	<b>1 082</b>

Les **titres subordonnés remboursables** comprennent 2 émissions :

Émission Cofica de 100 millions de francs, échéance août 2003, à taux d'intérêt variable référencé sur le TIOP (Taux Interbancaire Offert à Paris) majoré de :

- 0,30% l'an pour les intérêts payables les années 1991 à 1998 inclus.

- 1,10% l'an pour les intérêts payables les années 1999 à 2003 inclus.

Émission Cofica de 200 millions de francs, échéance octobre 2003, à taux d'intérêt variable référencé sur le TIOP (Taux Interbancaire Offert à Paris) majoré de :

- 0,15% l'an pour les intérêts payables les années 1991 à 1998 inclus.

- 1,10% l'an pour les intérêts payables les années 1999 à 2003 inclus.

Ces deux emprunts sont assortis d'une faculté d'amortissement anticipé exerçable par l'émetteur à compter de 1998.

Les **autres emprunts subordonnés** ont été souscrits par Cetelem auprès de la Compagnie Bancaire : - 164,8 millions de francs échéance avril 1998 portant intérêt au taux TIOP 3 mois majoré de 0,475 %.

- 99,2 millions de francs échéance septembre 1998 portant intérêt au taux TIOP 3 mois majoré de 0,565 %.

Selon la clause de subordination, ces emprunts prennent rang, pour chaque société concernée, après les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant les prêts participatifs accordés à la société et les titres participatifs émis.

#### Q) ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions de francs	FRBG	Capital, Primes et Réserves consolidées	Résultat net	Total capitaux propres	Part des tiers	Part de Cetelem 1997	Part de Cetelem 1996	Part de Cetelem 1995
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier	110	8 644	1 313	10 067	55	10 012	8 886	7 637
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	887	-1 313	-426	-	-426	-212	-139
Capitaux propres après répartition	110	9 531	-	9 641	55	9 586	8 674	7 498
Autres mouvements	-	28	-	28	37	-9	11	110
Augmentations de capital	-	77	-	77	14	63	13	143
Résultat de l'exercice	-	-	1 417	1 417	-1	1 418	1 314	1 135
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre</b>	<b>110</b>	<b>9 636</b>	<b>1 417</b>	<b>11 163</b>	<b>105</b>	<b>11 058</b>	<b>10 012</b>	<b>8 886</b>
Projet d'affectation du résultat	-	984	-1 417	-433	-	-433	-426	-212
Capitaux propres après répartition	110	10 620	-	10 730	105	10 625	9 586	8 674

En 1995, un fonds pour risques bancaires généraux de 110 millions de francs a été doté par Cetelem dans un souci de prudence, afin de faire face aux incertitudes réglementaires et conjoncturelles liées à son activité.

Par ailleurs, en vertu d'une autorisation renouvelée par l'Assemblée Générale du 27 mars 1997 au Directoire, Cetelem attribue périodiquement aux salariés du groupe des options leur donnant droit, à la souscription ou à l'acquisition d'actions. En 1997, ont été ainsi attribuées 60 250 options d'acquisition. Au 31 décembre 1997, la levée des options en cours à cette date entraînerait l'émission de 253 932 actions supplémentaires.

En 1997, les levées d'options de souscription ont donné lieu à l'émission de 337 906 actions nouvelles, pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 56,8 millions de francs.

En définitive, le capital social du Cetelem au 31 décembre 1997 est de 1 930 655 880 francs, soit 42 903 464 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 45 francs.

#### 4. Notes sur le hors bilan consolidé

##### A) OPÉRATIONS À TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme se décomposent comme suit :

En millions de francs	1997	1996	1995
<b>Opérations fermes</b>			
Opérations de gré à gré			
• Contrats d'échange de taux, payeur taux fixe	8 341	9 448	10 030
• Contrats d'échange de taux, receveur taux fixe	2 638	3 328	4 436
• Accords de taux futurs achetés	-	40	146
<b>Opérations conditionnelles</b>			
Opérations de gré à gré			
• Achats d'options de taux	300	300	300
• Achats de contrats de taux plafond	4 076	3 835	3 800
<b>Total</b>	<b>15 355</b>	<b>16 951</b>	<b>18 712</b>

##### B) ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux, définis pour les sociétés françaises par l'Accord de Groupe de la Compagnie Bancaire (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite temporaire) et par le régime de retraite à prestations définies des cadres de direction, sont couverts globalement par des contrats souscrits auprès d'une Compagnie d'Assurance, pour l'ensemble du personnel français du groupe.

#### 5. Notes sur le compte de résultat consolidé

##### A) PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE

###### Intérêts et commissions sur les crédits à l'équipement des ménages

Ces rubriques incluent toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les indemnités de résiliation et de renonciation. En sont exclus les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers.

Le montant des commissions s'élève à 200 millions de francs au 31 décembre 1997 (154 millions de francs en 1996; 146 millions de francs en 1995).

###### Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail ou en location

Ces rubriques concernent l'ensemble des opérations de crédit-bail et assimilées traitées en comptabilité financière. Les loyers bruts sont diminués des amortissements déterminés en fonction du plan d'amortissement financier des opérations.

Les loyers sont enregistrés hors taxes.

Sont incluses les plus-values dégagées lors des cessions des matériels.

##### B) PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D' ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS

Ce poste comprend principalement la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence qui s'élève à 454 millions de francs au 31 décembre 1997 (361 millions de francs en 1996; 294 millions de francs en 1995).

##### C) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

###### Prestations de services

Ces produits sont essentiellement composés des prestations accessoires aux loyers (frais d'entretien refacturés...) ainsi que des frais refacturés par les groupements d'intérêt économique du groupe à des sociétés hors groupe.

###### Produits accessoires et pertes et profits divers net

Les produits accessoires incluent les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit, ainsi que les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance, de capitalisation et d'assistance.

Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

##### D) CHARGES NETTES DE FINANCEMENT

###### Charges sur opérations avec les établissements de crédit

Figurent sous cette rubrique toutes les charges supportées par le groupe sur les opérations traitées avec des organismes bancaires ou financiers, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement. Les charges et produits sur contrats d'échange de taux affectés à la couverture du refinancement sont inclus dans ce poste.

Au 31 décembre 1997, les commissions représentent un montant de 117 millions de francs, correspondant principalement à des commissions sur encaissement de valeurs (113 millions de francs en 1996; 86 millions de francs en 1995).

###### Produits sur opérations avec les établissements de crédit

Ces produits correspondent aux rémunérations acquises sur les concours financiers et engagements donnés en matière de facultés de financement à des sociétés du groupe non intégrées globalement.

Le montant des commissions inclus dans ce poste est de 12 millions de francs au 31 décembre 1997.

#### Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés

Sont inscrits dans cette rubrique, les intérêts proprement dits, les frais d'émission, les primes payées en cas de remboursement anticipé et l'amortissement des primes de remboursement ainsi que les charges ou produits nets sur instruments financiers à terme affectés à la couverture des emprunts obligataires et assimilés.

Les intérêts sur emprunts et titres subordonnés inclus dans la rubrique sont de 24 millions de francs au 31 décembre 1997 (43 millions de francs en 1996; 70 millions de francs en 1995).

#### Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Le poste inclut les produits nets, intérêts, plus et moins-values et variation des provisions sur titres. Ont été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées.

L'analyse de ces produits nets est présentée ci-après :

En millions de francs	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total 1997	Total 1996	Total 1995
<b>Titres de placement</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>55</b>	<b>52</b>
• Intérêts	6	6	35	52
• Plus-values	-	-	20	-
<b>Titres de transaction</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>-</b>
• Intérêts	19	19	25	-
<b>Titres d'investissement</b>	<b>107</b>	<b>107</b>	<b>111</b>	<b>119</b>
• Intérêts	107	107	111	119
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>191</b>	<b>171</b>

#### E) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

##### Charges de personnel

En millions de francs	1997	1996	1995
Salaires et traitements	784	723	650
Charges sociales	377	375	338
Charges fiscales	80	69	66
Charges de retraites	19	21	11
Autres charges connexes	72	45	44
<b>Total</b>	<b>1 332</b>	<b>1 233</b>	<b>1 109</b>

Les salaires et traitements incluent les provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés.

Dans les charges sociales sont incluses les contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe de la Compagnie Bancaire. Les charges connexes incluent notamment les frais d'assurance et de formation du personnel, les frais de personnel intérimaire et les coûts de recrutement.

Les charges de retraites correspondent aux charges destinées à la couverture des engagements sociaux.

La participation et l'intéressement des salariés font l'objet d'une rubrique distincte.

Les effectifs des sociétés intégrées globalement sont de 3 522 personnes au 31 décembre 1997 (3 233 personnes en 1996; 3 034 personnes en 1995).

#### Participation et intéressement des salariés

Le poste correspond à la charge de l'exercice au titre de la participation des salariés et du régime facultatif d'intéressement prévus par l'ordonnance du 21 octobre 1986.

#### F) CHARGE DU RISQUE SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT

En millions de francs	1997	1996	1995
Dotations aux provisions	902	693	607
Créances passées en perte sur l'exercice	685	573	694
Reprises de provisions	-685	-588	-745
Récupérations sur créances amorties	-45	-40	-33
<b>Charge du risque sur opérations de crédit</b>	<b>857</b>	<b>638</b>	<b>523</b>

La charge du risque de 1995 inclut l'effet de l'ajustement des coefficients de provisionnement pour tenir compte de l'évolution favorable du risque.

#### G) DOTATION NETTE AUX PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

En millions de francs	Dotations	Reprise	Charge nette de l'exercice 1997	Charge nette de l'exercice 1996	Charge nette de l'exercice 1995
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>-10</b>	<b>76</b>	<b>-4</b>	<b>23</b>

#### H) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

##### Intégration fiscale

En application des dispositions de la loi de finances pour 1988 un groupe d'intégration fiscale a été constitué en 1989 entre Cetelem et Cofica. Il comprend 14 sociétés au 31 décembre 1997.

L'impôt est calculé globalement, sur la somme algébrique des résultats, bénéficiaires ou déficitaires, des sociétés intégrées.

L'Offre Publique d'Échange sur le Cetelem ayant entraîné sa détention à plus de 95% par la Compagnie Financière de Paribas en date du 24 décembre 1997, le groupe fiscal cesse au 31 décembre 1997.

Pour 1997, le groupe d'intégration continue à calculer l'impôt globalement, mais les résultats des cessions intra-groupe précédemment neutralisés deviennent imposables.

#### Charge d'impôt de l'exercice

La charge d'impôt consolidé s'analyse ainsi :

En millions de francs	1997	1996	1995
Impôt courant	753	599	590
Impôt différé	27	-46	-1
<b>Total</b>	<b>780</b>	<b>553</b>	<b>589</b>

#### D) RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE NET

Ce poste correspond à la plus value nette d'impôt réalisée lors de la cession de titres CARDIF SA.

#### J) INFORMATION SECTORIELLE

La répartition par zone d'implantation géographique des **Concours bancaires à la clientèle** au 31 décembre est la suivante :

En millions de francs	France	Étranger	Total bilan
Crédits à l'équipement des ménages	53 667	3 126	56 793
Crédits immobiliers	789	-	789
Matériels donnés en crédit-bail	1 633	-	1 633
Matériels donnés en location	1 299	157	1 456
Affacturation	66	70	136
<b>Total 1997</b>	<b>57 454</b>	<b>3 353</b>	<b>60 807</b>
<b>Total 1996</b>	<b>53 871</b>	<b>2 392</b>	<b>56 263</b>
<b>Total 1995</b>	<b>50 505</b>	<b>1 503</b>	<b>52 008</b>

La répartition par zone d'implantation géographique des **Produits des opérations bancaires à la clientèle** au 31 décembre est la suivante :

En millions de francs	France	Étranger	Total compte de résultat
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	6 674	499	7 173
Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	40	-	40
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	2	-	2
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	167	-	167
Loyers nets des matériels donnés en location	90	8	98
<b>Total 1997</b>	<b>6 973</b>	<b>507</b>	<b>7 480</b>
<b>Total 1996</b>	<b>7 020</b>	<b>396</b>	<b>7 416</b>
<b>Total 1995</b>	<b>6 977</b>	<b>265</b>	<b>7 242</b>

#### 6. Autres informations

#### A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997

En millions de francs	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
<b>ACTIF</b>		
Créances sur les établissements de crédit	25 306	547
Concours bancaires à la clientèle	201	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 223	-
<b>PASSIF</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	57 322	50
Dettes représentées par un titre	2 210	-
Emprunts participatifs ou subordonnés	264	-
<b>HORS BILAN</b>		
Engagements donnés à des établissements de crédit	-	1 240
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	432	-

#### B) INFORMATIONS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

Le crédit-bail concerne une partie du matériel informatique utilisé par le groupe.

Les données sur les contrats en cours sont les suivantes :

En millions de francs				
Valeur d'origine des matériels	Dotations aux amortissements de l'exercice cumulés		Valeur nette	
<b>43</b>	<b>12</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	
Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances restant à payer jusqu'à 1 an + 1 an à 5 ans		Prix d'achat résiduel
<b>18*</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>0</b>

\* y compris les contrats échus dans l'exercice

#### C) DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations versées au cours de l'exercice 1997 aux membres des organes de direction, d'administration et de surveillance s'élève à 9,069 millions de francs.

#### D) PLANS D'OPTIONS D'ACTIONS CETELEM

Les caractéristiques du plan d'options 1997 de Cetelem sont les suivantes :

Date d'octroi	22 septembre 1997
Nombre d'attributaires	117
Nombre d'options attribuées*	60 250
• dont aux dirigeants de Cetelem (en %)	-
Prix d'exercice	623
Durée des options	8 ans
Différé d'exercice	5 ans

\* Il s'agit d'options d'acquisition de titres Cetelem.

La situation cumulée des plans d'options en cours au 31 décembre 1997 est la suivante :

Nombre ajusté des options attribuées depuis 1990	773 981
• dont options de souscription	713 731
• dont options d'acquisition	60 250
Nombre ajusté des options non exercées	314 182
• dont bénéficiant aux dirigeants de Cetelem (en %)	3,5
• dont options de souscription	253 932
• dont options d'acquisition	60 250
Incidence des options de souscription en cours sur la dilution en capital (en %)	0,59

#### E) CONSOLIDATION

Les sociétés du Groupe Cetelem font partie du périmètre de consolidation de la Compagnie Bancaire dont le siège social se trouve 5 avenue Kléber 75116 Paris.

#### 7. Liste des sociétés consolidées

SOCIÉTÉS FRANÇAISES	1997		1996		1995	
	% contrôle	% intérêt				
<b>Consolidées par intégration globale</b>						
CETELEM	100	100	100	100	100	100
ACCÉA FINANCE	100	100	100	100	100	100
ANTEE	100	100	100	100	100	100
CETELEM EXPANSION	100	100	100	100	100	100
CETELEM IMMOBILIER	95	95	95	100	100	100
CARIANCE	100	100	100	100	100	100
CMV	100	100	100	100	100	100
COFICA	100	100	100	100	100	100
COFICA BAIL	100	100	100	100	100	100
COFIPARC	74	74	97	97	97	97
COFIPLAN	51	51	-	-	-	-
COFILUS	100	100	100	100	100	100
CREDIAL	100	100	100	100	100	100
EFFICO	100	100	100	100	100	100
FIDEM	90	90	95	95	95	95
FONCIÈRE DE CETELEM	100	100	100	100	100	100
INCHCAPE FRANCE FINANCE	51	51	51	51	51	51
KLEBAIL	100	100	100	100	100	100

	1997		1996		1995	
	% contrôle	% intérêt				
KLELINE	92	92	-	-	-	-
LEVAL 3	100	100	100	100	-	-
NEUILLY CONTENTIEUX G.I.E	94	94	94	94	95	95
NEUILLY GESTION G.I.E	100	99	79	79	-	-
SOFRACEM	100	100	100	100	-	-
SOSERVI	100	100	100	100	100	100

#### Consolidées par intégration proportionnelle

ARVAL	50	50	50	50	50	50
CGLI	50	50	50	50	45	45

#### Consolidées par mise en équivalence

AGF FINANCEMENT 1*	-	-	-	-	40	40
AGF FINANCEMENT 2	40	40	40	40	40	40
COFIDIS	15	15	15	15	15	15
COFINOGA**	44	49	49	49	49	49
COVEFI	34	34	34	34	34	34
CRÉDIT MODERNE ANTILLES	49	49	49	49	-	-
CRÉDIT MODERNE GUYANE	40	40	40	40	-	-
CRÉDIT MODERNE Océan Indien	40	40	40	40	-	-
FACET	39	39	39	39	39	39
FINALION	49	49	49	49	-	-
FINAMA	49	49	49	49	49	49
NOVACREDIT	35	35	36	37	37	37
STE PAIEMENT PASS	40	40	40	40	40	40

#### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

##### Consolidées par intégration globale

CETELEM BELGIUM	60	60	60	-	-	-
CETELEM BENELUX	100	100	100	100	100	100
CETELEM CR	50	50	-	-	-	-
CETELEM EXPANSO	100	100	100	100	100	100
CETELEM SERVICE G.I.E	67	67	67	-	-	-
CETELEM SFAC	100	100	100	100	100	100
EUROCREDITO	80	80	80	80	80	80
FIMESTIC	100	100	100	100	100	100
FIMESTIC EXPANSION	100	100	100	100	100	100
FIMESTIC GESTION A.I.E	100	99	99	-	-	-
FIMESTIC SERVICIOS INFORMATICOS A.I.E	69	68	68	-	-	-
UEC	100	100	100	100	100	100

##### Consolidées par intégration proportionnelle

ARVAL ITALIE	27	27	35	35	-	-
ATTIJARI CREDIT	50	50	-	-	-	-
ARVAL ESPANA	50	50	-	-	-	-

##### Consolidées par mise en équivalence

ARVAL BELGIUM	28	28	28	28	-	-
COFIDIS BELGIUM	15	15	-	-	-	-
COFIDIS HISPANIA	15	15	15	15	15	15
COFIDIS LIMITED	15	15	-	-	-	-
FIMAGROUP**	40	40	40	40	40	40
FINDOMESTIC	38	38	38	38	38	38
FIPRYCA	34	34	34	34	34	34
FORTIS CRÉDIT CARD	45	27	-	-	-	-
MAGYAR CETELEM	50	50	-	-	-	-
VECOFIN	15	15	-	-	-	-

\*fusion par absorption de la société AGF financement 1 par la société AGF financement 2

\*\*prise en compte des données consolidées

#### 8. Bilans et comptes de résultats publiés au balo

Les bilans et comptes de résultats présentés ci-après sont établis selon les règles de présentation fixées par le Règlement 91-02 du Comité de la Réglementation Bancaire. Le total du bilan et le résultat net consolidés ne sont pas affectés par ces règles de présentation.

#### BILANS CONSOLIDÉS PUBLIABLES DE CETELEM

au 31 décembre avant répartition (en milliers de francs)

	1997	1996	1995
<b>ACTIF</b>			
Caisses, Banques Centrales, CCP	18 715	9 806	11 021
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	327 007
Créances sur établissements de crédit	26 312 131	27 439 604	18 939 607
• A vue	521 501	513 590	325 804
• A terme	25 790 630	26 926 014	18 613 803
Créances sur la clientèle	58 145 029	53 871 558	49 521 681
• Autres concours à la clientèle	58 145 019	53 871 530	49 521 536
• Comptes ordinaires débiteurs	10	28	145
Opérations de crédit-bail et assimilées	3 088 414	2 741 636	2 562 344
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 474 216	1 691 646	2 219 678
Actions et autres titres à revenu variable	204 346	204 321	319 934
Participations, activités de portefeuille et parts dans les entreprises liées	55 644	84 629	108 521
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	2 545 999	2 046 402	1 578 889
• Non financières	-	-	-
• Financières	2 545 999	2 046 402	1 578 889
Immobilisations incorporelles	34 661	28 252	23 337
Immobilisations corporelles	711 306	725 871	706 536
Capital souscrit non versé	10 118	4 170	6 025
Autres actifs	1 104 871	556 894	632 372
Comptes de régularisation	428 384	814 178	716 146
Ecart d'acquisition	121 992	190 999	217 800
<b>Total</b>	<b>94 255 826</b>	<b>90 409 966</b>	<b>77 890 898</b>

#### HORS BILAN

##### Engagements reçus

Engagements de financement	547 550	758 064	278 484
- Engagements reçus d'établissements de crédit	547 550	758 064	278 484
Engagements de garantie	340 349	253 913	216 112
- Engagements reçus d'établissements de crédit	340 349	253 913	216 112

#### PASSIF

	1997	1996	1995
Dettes envers les établissements de crédit	59 045 397	55 685 764	48 057 384
• A vue	1 857 514	1 909 761	1 018 136
• A terme	57 187 883	53 776 003	47 039 248
Comptes créditeurs de la clientèle	3 416 287	3 295 534	3 305 405
• Comptes d'épargne à régime spécial	20 719	6 157	-
• A vue	20 719	6 157	-
• A terme	-	-	-
Autres dettes	3 395 568	3 289 377	3 305 405
• A vue	289 629	203 334	223 675
• A terme	3 105 939	3 086 043	3 081 730
Dettes représentées par un titre	17 400 651	18 818 226	14 787 566
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 252 553	8 474 259	6 774 549
• Emprunts obligataires	10 148 098	10 343 967	8 013 017
Autres passifs	1 675 462	1 232 025	1 056 364
Comptes de régularisation	687 082	544 293	488 411
Provisions pour risques et charges	246 965	172 216	178 861
Dépôts de garantie à caractère mutuel	53 519	27 295	-
Fonds pour risques bancaires généraux	110 000	110 000	110 000
Dettes subordonnées	567 629	567 668	1 081 912
Capital souscrit	1 930 656	1 915 450	954 962
Primes d'émission	52 640	11 069	679 449
Réserves consolidées, écart de réévaluation			
écart de conversion et différences sur mises en équivalence	7 652 719	6 717 805	6 048 679
• Part du groupe	7 546 009	6 661 387	6 006 441
• Part des intérêts minoritaires	106 710	56 418	42 238
Résultat de l'exercice	1 416 819	1 312 621	1 141 905
• Part du groupe	1 418 243	1 313 626	1 134 740
• Part des intérêts minoritaires	-1 424	-1 005	7 165
<b>Total</b>	<b>94 255 826</b>	<b>90 409 966</b>	<b>77 890 898</b>

#### HORS BILAN

##### Engagements donnés

Engagements de financement	35 080 712	31 194 067	26 567 228
- Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 240 000	1 315 000	990 000
- Engagements en faveur de la clientèle	33 840 712	29 879 067	25 577 228
Engagements de garantie	696 583	670 563	453 368
- Engagements d'ordre d'établissements de crédit	17 011	-	17 011
- Engagements d'ordre de la clientèle	679 572	670 563	436 357

**COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS PUBLIABLES DE CETELEM**  
(en milliers de francs)

	1997	1996	1995
<b>Produits et charges d'exploitation bancaire</b>			
+ Intérêts et produits assimilés	10 213 282	10 117 831	9 333 491
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 761 161	1 746 939	1 209 616
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	7 100 268	7 060 844	6 825 872
+ Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	114 122	146 892	153 391
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilés	1 237 731	1 163 156	1 144 612
+ Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
- Intérêts et charges assimilées	-5 319 493	-5 890 818	-5 219 727
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-2 932 955	-3 523 400	-3 126 395
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-279 545	-276 505	-71 895
- Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-1 134 454	-1 211 690	-1 191 725
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-972 539	-879 223	-829 712
- Autres intérêts et charges assimilées	-	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	175 861	92 716	155 196
+ Commissions (produits)	283 143	206 785	207 310
- Commissions (charges)	-116 686	-113 481	-131 295
+ Gains sur opérations financières	23 745	50 069	33 927
+ Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	19 508	25 530	18 401
+ Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	3 260	23 953	15 526
+ Solde en bénéfice des opérations de change	977	586	-
+ Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	-	-	-
- Pertes sur opérations financières	-18 132	-19 286	-2 911
- Solde en perte des opérations de change	-	-	-105
- Solde en perte des opérations sur instruments financiers	-18 132	-19 286	-2 806

	1997	1996	1995
<b>Autres produits et charges ordinaires</b>			
+ Autres produits d'exploitation	973 615	1 004 406	740 185
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3 174	2 161	382
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	970 441	1 002 245	739 803
- Charges générales d'exploitation	-3 379 293	-3 087 097	-2 777 737
- Frais de personnel	-1 491 691	-1 290 497	-1 174 201
- Autres frais administratifs	-1 887 602	-1 796 600	-1 603 536
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-173 448	-161 521	-134 298
- Autres charges d'exploitation	-22 564	-60 796	-110 522
- Autres charges d'exploitation bancaire	-2 383	-7	-10
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-20 181	-60 789	-110 512
- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	-933 113	-633 692	-546 768
- Solde en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	-	-	-
+ Solde en bénéfice sur corrections de valeurs sur immobilisations financières	970	59	331
- Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-110 000
<b>+/-Résultat ordinaire avant impôt</b>	<b>+ 1 707 887</b>	<b>+ 1 505 175</b>	<b>+ 1 437 182</b>
<b>Produits et charges exceptionnels</b>	<b>+35 068</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Impôt sur les bénéfices	-779 834	-553 413	-588 907
<b>+/-Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence</b>	<b>+ 453 698</b>	<b>+ 360 859</b>	<b>+ 293 630</b>
• Non financières	-	-	-
• Financières	453 698	360 859	293 630
<b>+/-Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 1 416 819</b>	<b>+ 1 312 621</b>	<b>+ 1 141 905</b>
• Part du groupe	1 418 243	1 313 626	1 134 740
• Part des intérêts minoritaires	-1 424	-1 005	7 165

Bilans de Cetelem

Comptes de résultats de Cetelem

## Comptes de résultats de Cetelem

au 31 décembre (en milliers de francs)

Charges	1997	1996
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	2 970 027	3 547 186
Intérêts et charges assimilées	2 849 731	3 453 522
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 708 851	2 241 268
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	10 125	9 361
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 130 755	1 202 893
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	-	-
Charges sur opérations de location simple	-	-
Commissions	101 594	74 951
Pertes sur opérations financières	18 702	18 713
Solde en perte des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde en perte des opérations sur titres de placement	-	-
Solde en perte des opérations de change	-	-
Solde en perte des opérations sur instruments financiers	18 702	18 713
<b>AUTRES CHARGES ORDINAIRES</b>	2 389 600	2 217 542
Charges générales d'exploitation	1 974 697	1 854 279
Frais de personnel	814 373	713 366
Autres frais administratifs	1 160 324	1 140 913
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	13 267	13 012
Autres charges d'exploitation	120 784	64 538
Autres charges d'exploitation bancaires	11 158	20 880
- Charges sur opérations de promotion immobilière	-	-
- Autres charges	11 158	20 880
Autres charges d'exploitation non bancaires	109 626	43 658
Solde en perte de corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	280 852	285 713
Solde en perte de corrections de valeur sur immobilisations financières	-	-
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	-	-
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	522 723	360 572
<b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>	1 400 966	1 029 296
<b>TOTAL</b>	7 283 316	7 154 596

Produits	1997	1996
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	6 441 254	6 511 949
Intérêts et produits assimilés	5 664 482	5 738 383
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 770 564	1 783 498
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 780 091	3 820 727
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	113 827	134 158
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	-	-
Produits sur opérations de location simple	-	-
Revenus des titres à revenu variable	614 624	633 603
Commissions	162 012	115 946
Gains sur opérations financières	136	24 017
Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	-	23 805
Solde en bénéfice des opérations de change	136	212
Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ORDINAIRES</b>	532 068	642 647
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	-	-
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	27 424	146
Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Autres produits d'exploitation	504 644	642 501
Autres produits d'exploitation bancaires	4 134	4 119
- Produits sur opérations de promotion immobilière	-	-
- Autres produits	4 134	4 119
Autres produits d'exploitation non bancaires	500 510	638 382
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT</b>	1 613 695	1 389 868
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	309 994	-
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AVANT IMPÔT</b>	309 994	-
<b>TOTAL</b>	7 283 316	7 154 596

## Bilans de Cetelem

au 31 décembre (en milliers de francs)

Actif	1997	1996
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	12 961	5 838
Créances sur les établissements de crédit	26 475 065	27 340 831
A vue	224 921	251 201
A terme	26 250 144	27 089 630
Créances sur la clientèle	29 380 375	28 005 210
Autres concours à la clientèle	29 376 836	28 002 626
Comptes ordinaires débiteurs	3 539	2 584
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 329 198	1 495 367
Actions et autres titres à revenu variable	204 291	204 191
Participations et activités de portefeuille	1 764 535	1 522 378
Parts dans les entreprises liées	1 794 832	1 682 939
Immobilisations incorporelles	14 166	13 846
Immobilisations corporelles	149 909	155 450
Autres actifs	630 610	390 011
Comptes de régularisation	530 312	780 236
<b>TOTAL</b>	62 286 254	61 596 297

Hors bilan	1997	1996
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	387 800	555 808
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	112 643	108 455

Passif	1997	1997	1996
	après répartition	avant répartition	avant répartition
Dettes envers les établissements de crédit	34 019 621	34 019 621	33 323 260
A vue	1 705 289	1 705 289	1 371 787
A terme	32 314 332	32 314 332	31 951 473
Comptes créditeurs de la clientèle	179 197	179 197	135 952
Comptes d'épargne à régime spécial	20 719	20 719	6 157
A vue	20 719	20 719	6 157
Autres dettes	158 478	158 478	129 795
A vue	158 478	158 478	119 710
A terme	-	-	10 085
Dettes représentées par un titre	17 338 254	17 338 254	18 759 029
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 209 996	7 209 996	8 435 138
Emprunts obligataires	10 128 258	10 128 258	10 323 891
Autres passifs	1 412 668	983 634	725 101
Comptes de régularisation	305 824	305 824	303 045
Provisions pour risques et charges	308 874	308 874	231 206
Provisions réglementées	1 508	1 508	1 508
Fonds pour risques bancaires généraux	110 000	110 000	110 000
Dettes subordonnées	264 533	264 533	264 475
Capital souscrit	1 930 656	1 930 656	1 915 450
Primes d'émission	52 640	52 640	11 069
Reserves	5 425 968	5 390 489	4 786 843
Report à nouveau	936 511	58	63
Résultat de l'exercice	-	1 400 966	1 029 296
<b>TOTAL</b>	62 286 254	62 286 254	61 596 297

Hors bilan	1997	1997	1996
	après répartition	avant répartition	avant répartition
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 486 864	3 486 864	3 918 160
Engagements en faveur de la clientèle	17 640 949	17 640 949	15 572 134
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	363 531	363 531	361 421
Engagements d'ordre de la clientèle	492 053	492 053	496 604

## Annexe aux comptes de Cetelem

au 31 décembre 1997

### 1. Principes comptables

Les comptes de Cetelem ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux banques, telles qu'elles sont prévues en particulier par le Règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à l'établissement et à la publication des comptes annuels des établissements de crédit.

#### A) ÉVALUATION ET PRÉSENTATION DES COMPTES

Les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent ont été retenues.

Les changements de présentation intervenus sont mentionnés dans les notes de cette annexe relatives aux postes concernés.

#### B) CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement n° 89.01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan de Cetelem sont convertis en francs au taux de change en vigueur à la date d'arrêt des comptes.

Les produits et charges sont convertis en francs au cours du jour de l'opération.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises financés en francs sont inscrits en compte de titre.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

#### C) CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de provisions.

Encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits dont le montant impayé dépasse trois échéances, ou pour lesquels les créances ont été rendues exigibles du fait de leur transmission au contentieux. Les dossiers correspondant à des plans de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers sont portés en encours douteux dès le deuxième impayé.

Les provisions sur les créances impayées ainsi que sur les créances ayant fait l'objet d'un réaménagement sont calculées en appliquant des taux de provisionnement croissants avec le nombre de mensualités impayées. Les taux retenus reposent sur une approche statistique du risque.

Le montant des crédits à la clientèle se trouve réduit des créances cédées dans le cadre des opérations de titrisation. Par contre, conformément à l'instruction de la Commission Bancaire 93-06, les droits sur l'attribution de tout ou partie du boni de liquidation de ces fonds figurent dans le poste "créances sur la clientèle".

#### D) TITRES

Les opérations sur titres sont comptabilisées en fonction de la destination donnée aux titres lors de leur acquisition.

Les titres de placement, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Il n'est pas fait usage de la faculté d'étaler la différence (surcote ou décote) entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement en compte de résultat.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs des créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les titres d'investissement correspondent aux titres acquis en vue d'une détention durable et en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées, ou une couverture du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition.

La surcote ou la décote constatée à l'achat est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les moins-values latentes éventuelles sur ces titres ne sont pas provisionnées.

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'utilité, telle qu'elle a été établie lors de la réévaluation intervenue en 1978. Les titres acquis postérieurement au 31 décembre 1976 sont portés au bilan pour leur prix de revient. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

#### E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif pour le matériel informatique.

Les durées d'amortissement retenues sont de :

- 4 ans maximum pour les logiciels
- 40 ans pour les constructions
- 8 ans pour les agencements et installations
- 10 ans pour le mobilier
- 4 ou 5 ans pour les autres immobilisations corporelles.

#### F) PROVISIONS POUR RETRAITES

A la suite de l'accord professionnel du 13 septembre 1993 par lequel les banques françaises ont adhéré aux régimes généraux de retraite complémentaire gérés par l'ARRCO et l'AGIRC, Cetelem

provisionne les engagements résultant de son affiliation à la Caisse de Retraite du Personnel des Banques (CRPB), chargée de servir aux retraités actuels, et à terme lorsqu'ils seront eux-mêmes en retraite, aux agents en activité au 31 décembre 1993, des compléments de pension s'ajoutant aux prestations qu'ils recevront du régime général.

Ces engagements ainsi que les autres engagements à la charge de Cetelem au titre de régimes surcomplémentaires sont évalués à la clôture de chaque exercice selon des hypothèses actuarielles.

#### G) PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les produits et charges bancaires sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis, aux exceptions principales suivantes :

- les frais d'émission des emprunts obligataires sont appréhendés immédiatement en résultat
  - les indemnités de retard sur dossiers de crédit sont enregistrées en produit dès leur acquisition.
- Les primes de remboursement des emprunts sont amorties de façon linéaire sur la durée des dits emprunts.

#### H) COMMISSIONS D'APPORT DE DOSSIERS DE CRÉDIT

Les commissions réglées aux intermédiaires qui transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des frais généraux et classées en charges générales d'exploitation.

#### I) OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme, sont constituées pour l'essentiel de contrats d'échange de taux d'intérêts, de contrats de taux plafonds (CAPS) et d'options sur taux d'intérêts.

Pour les contrats classés dans la catégorie des opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés en résultat de manière symétrique et dans le même poste que les produits et charges de l'élément couvert.

Pour les autres contrats permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêts, les charges et produits sont inscrits prorata temporis sous la rubrique "solde en perte (en bénéfice) des opérations sur instruments financiers".

## 2. Notes sur le bilan

#### A) OPÉRATIONS EN DEVICES

La contre-valeur en francs des opérations en devises est de :

- 1 342 millions de francs pour l'actif
- 1 323 millions de francs pour le passif.

Ces opérations concernent les titres de participation ou d'entreprises liées en devises, les concours consentis à des filiales étrangères, le refinancement correspondant ainsi que les comptes de la succursale ouverte au Portugal en 1995.

#### B) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ces créances se décomposent comme suit :

En milliers de francs	1997	1996
Comptes à vue	224 777	243 642
Comptes et prêts à échéance	25 357 641	26 111 925
Prêts subordonnés	170 000	170 000
Créances rattachées	726 893	816 000
Provisions	- 4 246	- 736
<b>Total</b>	<b>26 475 065</b>	<b>27 340 831</b>

L'incidence sur ce poste des opérations de titrisation est décrite en note D ci-après.

#### Echéancier au 31 décembre (hors créances rattachées)

En milliers de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Total	25 748 172	1 433 838	3 722 359	10 252 075	10 339 900
Dont créances subordonnées	170 000		100 000		70 000

#### C) CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Ce poste s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 1997 :

En milliers de francs	Autres concours à la clientèle	Comptes ordinaires débiteurs	Total 1997	Total 1996
Encours sains	28 591 592	3 539	28 595 131	27 244 685
Encours douteux	1 831 282		1 831 282	1 799 992
Provisions	- 1 272 321		- 1 272 321	- 1 270 928
Encours nets	29 150 553	3 539	29 154 092	27 773 749
Créances rattachées	226 283		226 283	231 461
<b>Encours totaux</b>	<b>29 376 836</b>	<b>3 539</b>	<b>29 380 375</b>	<b>28 005 210</b>

Ce poste comprend le prêt participatif consenti en 1994 à la Foncière de Cetelem pour 500 millions de francs.

## Annexe aux comptes de Cetelem

### Echéancier des encours sains au 31 décembre (hors créances rattachées)

En milliers de francs durées restant à courir	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<b>Total</b>	<b>28 591 592</b>	<b>3 077 173</b>	<b>7 001 963</b>	<b>16 538 596</b>	<b>1 973 860</b>

Les créances sur la clientèle ne sont pas éligibles au refinancement des Banques Centrales.  
L'incidence sur ce poste des opérations de titrisation est décrite en note D ci-après.

### D) CESSIONS DE CRÉANCES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE TITRISATION

En millions de francs	Date de création du fonds	Montant cédé à l'origine	Cessions complémentaires de l'exercice	Cessions complémentaires depuis l'origine	Capital restant dû au 31.12.1997	Boni au 31.12.1997
NORIA 1	juin 1994	2 186	917	4 241	1 174	76
NORIA 2	juin 1996	3 000	1 870	2 552	2 839	130
NORIA 3	juin 1997	2 200	381	381	2 123	73
ANTÉE	novembre 1995	3 500	2 470	4 333	3 580	126
<b>Total 1997</b>		<b>10 886</b>	<b>5 638</b>	<b>11 507</b>	<b>9 716</b>	<b>405</b>

En 1997 un nouveau fonds rechargeable "NORIA 3" a été constitué. Par ailleurs Cetelem titrise depuis 1995 des crédits permanents. A cet effet, une société financière ad hoc, Antée S.A., filiale de Cetelem, a été créée. Conformément à une convention cadre de subrogation, Antée acquiert quotidiennement auprès de Cetelem des créances représentatives des tirages sur les comptes permanents concernés. La première acquisition portant sur 3,5 milliards de francs a été refinancée au moyen de deux concours octroyés par Cetelem :

- un dépôt d'espèces, nanti au profit d'Antée, de 3 milliards de francs constitutif d'une créance titrisée auprès du fonds Eos 1,
- une ouverture de crédit d'un montant plafond de 3 milliards de francs.

L'effet de cette opération sur les comptes de Cetelem au 31 décembre 1997 est le suivant :

- les "créances sur les établissements de crédit" comprennent un montant de 749 millions de francs correspondant à la partie utilisée de l'ouverture de crédit. Ce concours est nanti au profit d'Antée en garantie du paiement des créances subrogées. Le risque sur celles-ci est donc conservé par Cetelem à concurrence de ce montant.
- les "créances sur la clientèle" ont été diminuées des montants des cessions figurant dans le tableau ci-dessus.

### E) TITRES

Analyse du portefeuille-titres par activité (hors participations, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées).

En milliers de francs classement au Bilan	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total 1997	Total 1996
Portefeuille de placement	104 280	204 291	308 571	309 712
Portefeuille d'investissement	968 098		968 098	1 200 926
Créances rattachées	256 820		256 820	188 920
<b>Total</b>	<b>1 329 198</b>	<b>204 291</b>	<b>1 533 489</b>	<b>1 699 558</b>

Aucun transfert entre catégories de portefeuille n'est intervenu au cours de l'exercice 1997.

La diminution du portefeuille d'investissement s'explique notamment par le remboursement des parts détenues dans le fonds commun de créances créé par la Société de Paiement Pass.

### Echéancier des obligations et autres titres à revenu fixe au 31 décembre (hors créances rattachées)

En milliers de francs durées restant à courir	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<b>Total</b>	<b>1 072 378</b>	<b>-</b>	<b>40 000</b>	<b>445 280</b>	<b>587 098</b>

### Actions et autres titres à revenu variable.

Ce poste correspond aux parts spécifiques des fonds communs de créances destinées à supporter par priorité les risques de défaillance des débiteurs. La valeur actuelle de ces parts, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission se trouve supérieure à la valeur comptable de souscription. En conséquence, aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 1997.

### Participations, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées

En milliers de francs	Valeur nette au 31 décembre 1997	dont titres cotés	dont titres non cotés	dont parts dans des établissements de crédit
Parts dans entreprises liées	1 794 832	-	1 794 832	1 793 779
Participations et activité de portefeuille	1 764 535	123	1 764 412	1 762 832
<b>Total</b>	<b>3 559 367</b>	<b>123</b>	<b>3 559 244</b>	<b>3 556 611</b>

La liste des filiales et participations et des sociétés dont Cetelem est l'associé indéfiniment responsable figure en note 5E.

L'évolution des titres de participation, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

En milliers de francs	Total	Parts dans entreprises liées	Participations
Valeur brute au 31 décembre 1996	3 205 343	1 682 939	1 522 404
Acquisitions de l'exercice	387 983	145 253	242 730
Cessions de l'exercice	- 8 716	- 8 487	- 229
Autres mouvements	- 8 421	- 8 051	- 370
<b>Valeur brute au 31 décembre 1997</b>	<b>3 576 189</b>	<b>1 811 654</b>	<b>1 764 535</b>
Provisions au 31 décembre 1996	26		26
Dotations de l'exercice	16 822	16 822	
Reprises de l'exercice	- 26		- 26
<b>Provisions au 31 décembre 1997</b>	<b>16 822</b>	<b>16 822</b>	<b>-</b>
Valeur nette au 31 décembre 1996	3 205 317	1 682 939	1 522 378
<b>Valeur nette au 31 décembre 1997</b>	<b>3 559 367</b>	<b>1 794 832</b>	<b>1 764 535</b>

L'augmentation des "Parts dans les entreprises liées" est due principalement à la souscription à l'augmentation de capital des sociétés LEVAL 3 et CETELEM IMMOBILIER. Celle du poste "Participations" concerne essentiellement l'acquisition de titres de la société ATTIJARI CETELEM (Maroc), et l'augmentation du capital des sociétés FINALION et FINDOMESTIC (Italie).

### F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de francs	Total	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles
Valeur nette au 31 décembre 1996	169 296	155 450	13 846
Acquisitions de l'exercice	8 797	8 197	600
Cessions de l'exercice	- 7 783	- 7 535	- 248
Variation nette des amortissements	- 6 235	- 6 203	- 32
<b>Valeur nette au 31 décembre 1997</b>	<b>164 075</b>	<b>149 909</b>	<b>14 166</b>

### G) AUTRES ACTIFS

En milliers de francs	1997	1996
Instruments conditionnels achetés	61 396	78 507
État impôts et taxes	1 162	18 637
Autres débiteurs divers	568 052	292 867
<b>Total</b>	<b>630 610</b>	<b>390 011</b>

La variation du poste "autres débiteurs divers" s'explique par le reclassement des créances certaines, antérieurement classées au poste "compte de régularisation actif".

### H) COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En milliers de francs	1997	1996
Valeurs à l'encaissement	57 522	73 149
Primes de remboursement des emprunts obligataires	28 182	32 663
Charges payées d'avance	33 187	36 642
Produits à recevoir	354 532	584 924
Autres	56 889	52 858
<b>Total</b>	<b>530 312</b>	<b>780 236</b>

Les produits à recevoir incluent les créances rattachées sur instruments de hors-bilan ainsi que la partie non affectée au compte de réserve des fonds communs de créances pour un montant de 214 millions de francs en 1997 (195 millions de francs en 1996).

### I) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de francs	1997	1996
Comptes à vue	1 705 278	1 371 746
Comptes et emprunts à échéance	32 251 743	31 858 381
Dettes rattachées	62 600	93 133
<b>Total dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>34 019 621</b>	<b>33 323 260</b>

### Echéancier au 31 décembre (hors dettes rattachées)

En milliers de francs durées restant à courir	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<b>Total</b>	<b>33 957 021</b>	<b>5 144 761</b>	<b>8 443 792</b>	<b>18 936 468</b>	<b>1 432 000</b>

### J) DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers de francs	1997	1996
Titres de créances négociables	6 787 670	8 049 997
Dettes rattachées	422 326	385 141
<b>Total "titres de créances négociables"</b>	<b>7 209 996</b>	<b>8 435 138</b>
Emprunts obligataires	9 667 550	9 803 190
dettes rattachées	460 708	520 701
<b>Total "Emprunts obligataires"</b>	<b>10 128 258</b>	<b>10 323 891</b>
<b>Total "dettes représentées par un titre"</b>	<b>17 338 254</b>	<b>18 759 029</b>

En 1997 quatre emprunts obligataires sont arrivés à échéance. Il s'agit des emprunts août 1985 (390 Millions de Francs), février 1988 tranches 2 et 4 (100 et 250 Millions de Francs) et février 1993 (896 Millions de Francs). Un emprunt obligataire à échéance août 2012 a été émis pour 1,5 milliard de francs en juillet 1997.

Les primes de remboursement restant à amortir sur emprunts obligataires, sont classées à l'actif en comptes de régularisation (note 2.H).

*Échéancier au 31 décembre (hors dettes rattachées)*

En milliers de francs durées restant à courir	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Titres de créances négociables	6 787 670	1 187 000	1 790 000	1 813 572	1 997 098
Emprunts obligataires	9 667 550		200 000	1 467 550	8 000 000
<b>Total</b>	<b>16 455 220</b>	<b>1 187 000</b>	<b>1 990 000</b>	<b>3 281 122</b>	<b>9 997 098</b>

#### K) AUTRES PASSIFS

En milliers de francs	1997	1996
État Impôts et Taxes	58 648	1 751
Autres créanciers divers	924 986	723 350
<b>Total</b>	<b>983 634</b>	<b>725 101</b>

#### L) COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

En milliers de francs	1997	1996
Charges à payer	213 999	242 099
Produits perçus d'avance	82 617	58 701
Autres	9 208	2 245
<b>Total</b>	<b>305 824</b>	<b>303 045</b>

Les charges à payer sont principalement constituées de charges générales d'exploitation ainsi que de dettes rattachées sur instruments de hors-bilan.

Les produits perçus d'avance sont notamment constitués de frais de dossiers et d'intérêts perçus lors du financement de certains crédits clientèle. Ils sont étalés sur la durée de ces derniers.

#### M) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de francs	1997	1996
Provisions pour charge de retraite	109 346	109 236
Provisions pour impôts différés	145 007	103 746
Autres provisions pour risques et charges	54 521	18 224
<b>Total</b>	<b>308 874</b>	<b>231 206</b>

Les provisions pour risque et charges comprennent une provision pour passage à l'Euro de 28 millions de francs.

Les impôts différés ayant leur origine en 1997 ont été valorisés en tenant compte des contributions complémentaires de 10 et 15%.

#### N) DETTES SUBORDONNÉES

En milliers de francs	1997	1996
Autres emprunts subordonnés	264 040	264 040
Dettes rattachées	493	435
<b>Total</b>	<b>264 533</b>	<b>264 475</b>

Deux emprunts subordonnés ont été souscrits par Cetelem auprès de la Compagnie Bancaire :

164,8 millions de francs échéance avril 1998 portant intérêt au taux TIOP 3 mois (Taux Interbancaire Offert à Paris) majoré de 0,475%.

99,2 millions de francs échéance septembre 1998 portant intérêt au taux TIOP 3 mois majoré de 0,565%.

Compte tenu de la clause de subordination, ces dettes subordonnées prennent rang après les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant les prêts participatifs accordés à la société et les titres participatifs émis.

#### O) CAPITAUX PROPRES

##### Capital et primes

En vertu d'une autorisation renouvelée par l'Assemblée Générale du 27 mars 1997 au Directoire, Cetelem attribue périodiquement aux salariés du groupe des options leur donnant droit à l'acquisition ou à la souscription d'actions. En 1997, ont été ainsi attribuées 60 250 options d'acquisition. Au 31 décembre 1997, la levée des options de souscription en cours à cette date entraînerait l'émission de 253 932 actions supplémentaires.

Les levées d'options en 1997 ont donné lieu à l'émission de 337 906 actions nouvelles, pour une valeur totale, prime d'émission incluse de 56,8 millions de francs.

En définitive le capital social au 31/12/97 a été porté à 1 930 655 880 francs, soit 42 903 464 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 45 francs.

#### Réserves

La variation des réserves s'explique comme suit :

En milliers de francs	31 décembre 1996	Affectation du résultat de l'exercice 1996	Réserves incorporées au Capital	31 décembre 1997
Réserve légale	95 496	96 049		191 545
Réserve spéciale des plus-values à long terme	6 129			6 129
Réserve de réévaluation	160			160
Autres réserves	4 685 058	507 597		5 192 655
<b>Total</b>	<b>4 786 843</b>	<b>603 646</b>	<b>-</b>	<b>5 390 489</b>

#### 3. Notes sur le hors bilan

##### A) OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme s'analysent comme suit :

En milliers de francs	1997	1996
Opérations fermes		
Opérations de gré à gré		
- Contrats d'échange de taux, payeur taux fixe	2 716 450	3 573 200
- Contrats d'échange de taux, receveur taux fixe	6 472 226	7 365 306
Opérations conditionnelles		
Opérations de gré à gré		
- Achats d'options de taux	300 000	300 000
- Achats de contrats de taux plafond	3 800 000	3 835 000
<b>Total</b>	<b>13 288 676</b>	<b>15 073 506</b>

##### B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Le poste "Engagement en faveur d'établissements de crédit" comporte un montant de 2 247 millions de francs correspondant à la partie non utilisée de l'ouverture de crédit en faveur d'Antée (voir note 2.D).

##### C) ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux définis pour les sociétés françaises par l'accord du Groupe de la Compagnie Bancaire (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite temporaire) et par le régime de retraite à

prestations définies des cadres de Direction sont couverts globalement par des contrats souscrits par la Compagnie Bancaire auprès d'une Compagnie d'Assurance.

#### 4. Notes sur le compte de résultat

##### A) INTÉRÊTS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les produits dégagés par les opérations de crédit faites avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation sont inclus dans les intérêts et produits. Lorsque Cetelem est gérant de la société en participation, la quote-part du résultat de la SEP due au coassocié est inscrite dans les intérêts et charges.

##### B) INTÉRÊTS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

En milliers de francs Charges de l'exercice	1997	1996
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 120 250	1 177 453
Titres et emprunts subordonnés	10 505	25 440
<b>Total</b>	<b>1 130 755</b>	<b>1 202 893</b>

##### C) REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers de francs	1997	1996
Actions et autres titres à revenu variable	366 042	282 810
Participations	122 390	72 637
Parts dans les entreprises liées	126 192	278 156
<b>Total</b>	<b>614 624</b>	<b>633 603</b>

##### D) COMMISSIONS

###### Charges

Les commissions enregistrées en charges ont été versées à des établissements de crédit et concernent principalement des commissions sur encaissement de valeurs.

###### Produits

En milliers de francs	1997	1996
Opérations avec la clientèle	91 885	59 710
Prestations de services pour compte de tiers	70 127	56 236
<b>Total</b>	<b>162 012</b>	<b>115 946</b>

## E) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

### Charges de personnel

En milliers de francs	1997	1996
Salaires et traitements	430 807	417 482
Charges sociales	174 557	172 734
Charges fiscales	42 478	43 583
Charges de retraites	39 642	39 599
Participation	53 460	8 588
Intéressement	73 429	31 380
<b>Total</b>	<b>814 373</b>	<b>713 366</b>

## F) SOLDE EN Perte DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CRÉANCES ET DU HORS-BILAN

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

En milliers de francs	1997	1996
Dotations aux provisions	309 481	312 378
Créances passées en perte sur l'exercice	300 949	264 056
Reprises de provisions	- 300 949	- 265 164
Récupérations sur créances amorties	- 28 629	- 25 557
<b>Charge du risque sur opérations de crédit</b>	<b>280 852</b>	<b>285 713</b>

## G) SOLDE EN BÉNÉFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers de francs	Parts dans les entreprises liées	Participations	Solde en bénéfice de l'exercice 1997	Solde en bénéfice de l'exercice 1996
Plus-values et reprises	44 124	147	44 271	146
Moins-values et dotations	- 16 847	-	- 16 847	
<b>Solde</b>	<b>27 277</b>	<b>147</b>	<b>27 424</b>	<b>146</b>

La cession des titres Cardif S.A. a dégagé une plus value de 44 096 milliers de francs.

Une provision de 16 822 milliers de francs a été dotée sur les titres Level 3.

## H) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

### Produits d'exploitation non bancaire

Ce poste enregistre les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit, ainsi que les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance-vie, de capitalisation et d'assistance.

## I) IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Jusqu'au 31 décembre 1997 Cetelem est la société-mère du groupe d'intégration fiscale constitué en 1989. Ce groupe intègre actuellement le résultat de 13 autres sociétés filiales.

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

En milliers de francs	1997	1996
Impôts sur le résultat	530 779	375 462
Impôts différés	- 8 056	- 14 890
<b>Total</b>	<b>522 723</b>	<b>360 572</b>

Le poste d'impôt différé se décompose en :

- impôts différés actif calculés sur des produits étalés pour 26 979 milliers de francs,
- impôts différés passif relatifs aux provisions pour charges pour 18 923 milliers de francs.

Le poste impôt sur le résultat comprend les corrections d'impôt d'intégration fiscale.

## J) CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

En 1997, les opérations relatives à des exercices antérieurs sont non significatives.

## K) PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ce poste enregistre le dividende exceptionnel versé par Cofinoga SA dans le cadre de l'accord BNP-Cofinoga-Laser.

## 5. Autres informations

### A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIÉES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers de francs	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
<b>ACTIF</b>		
Créances sur les établissements de crédit	25 912 631	552 515
Concours bancaires à la clientèle	590 417	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 329 198	-
<b>PASSIF</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	32 919 253	55 650
Comptes créditeurs de la clientèle	11 039	-
Emprunts participatifs ou subordonnés	264 533	-
<b>HORS BILAN</b>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 246 864	1 240 000
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit	344 410	17 011

### B) EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL

Les effectifs moyens en 1997 se décomposent comme suit :

EMPLOYÉS	GRADES	CADRES	TOTAL
75	1 295	430	1 800

### C) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires l'affectation suivante :

- Distribution d'un dividende de 10 francs par action, soit un total de 429 035 milliers de francs.
- Affectation du solde du bénéfice, soit 971 931 milliers de francs et du report à nouveau, soit 58 millions de francs :
  - à la réserve légale pour 1 521 milliers de francs
  - à la réserve spéciale des plus values à long terme pour 33 958 milliers de francs
  - au report à nouveau pour 936 511 milliers de francs.

## D) IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Cetelem est consolidé par intégration globale dans les comptes de la Compagnie Bancaire ayant son siège 5 avenue Kléber 75116 Paris.

## E) INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES

### 1 - Filiales et participations dont la valeur brute excède 1% du capital de Cetelem.

Au 31 décembre 1997 (en milliers de francs français)	Capital	Capitaux propres autres que le capital*	Quote-part du capital détenu en % du capital	Résultats du dernier exercice clos
---	---------	---	--	------------------------------------

### Renseignements détaillés

Filiales (détentions supérieures à 50%)

#### Filiales françaises

• Cetelem Immobilier 5 avenue Kléber, 75116 Paris	50 000	901	95,16 %	1 926
• Cofica 5 avenue Kléber, 75116 Paris	298 858	1 694 643	99,92 %	173 739
• Crédial 5 avenue Kléber, 75116 Paris	27 000	- 2 391	100,00 %	11 232
• Fidem 5 avenue Kléber, 75116 Paris	136 000	20 235	90,00 %	16 353
• Foncière de Cetelem (1) 5 avenue Kléber, 75116 Paris	50 000	1 852	100,00 %	- 2 464
• Level 3 5 avenue Kléber, 75116 Paris	89 000	- 12	100,00 %	- 16 811
• Sofracem 5 avenue Kléber, 75116 Paris	45 000	1 844	100,00 %	4 122

Au 31 décembre 1997 (en milliers de francs français)	Capital	Capitaux propres autres que le capital*	Quote-part du capital détenu en % du capital	Résultats du dernier exercice clos
<b>Filiales étrangères</b>				
• Cetelem SFAC - Portugal Edifício Green Park, 4312 <sup>e</sup> ave dos combatentes Apartado 14011, 1000 Lisboa				
	65 400	- 23 470	70,00 %	6 408
• Fimestic - Espagne Calle Rétama 3 Torre Ejesur, 28004 Madrid				
	142 200	70 829	95,00 %	42 154
• Fimestic Expansion - Espagne Calle Rétama 3 Torre Ejesur, 28004 Madrid				
	316 000	49 067	100,00 %	34 355

#### Participations (détentions comprises entre 10 et 50%)

##### Participations françaises

• Cofidis 64 rue du Rocher, 75008 Paris				
	240 255	1 023 414	15,00 %	non publié
• Cofinoga 66 rue des Archives, 75003 Paris				
	665 596	672 095	44,00 %	627 653
• Covefi 64 rue du Rocher, 75008 Paris				
	111 799	48 881	34,00 %	non publié
• Crédit Moderne Antilles Angle rue F Fresneau et bld Marquizat de Houëlbourg 21 Jarry, 97122 Baie de Mahault				
	60 000	56 291	49,00 %	24 479 (2)
• Crédit Moderne Guyane Route de Baduel - Les "Heliocomias", 97300 Cayenne				
	15 023	26 424	40,00 %	12 154 (2)
• Crédit Moderne Océan Indien 47 chemin Tesson, 97490 Sainte Clotilde				
	28 599	49 379	40,00 %	25 088 (2)
• Facet 80 boulevard du Mandinet, 77185 Lognes				
	103 815	473 059	38,85 %	160 902
• Finalion Le Baudran, 28 Villa Baudran, 94110 Arcueil				
	250 000	89 420	49,00 %	184
• Société Paiement Pass 1 place Mendès France, 91066 Evry				
	276 804	364 199	40,01 %	non publié

##### Participations étrangères

• Findomestic - Italie Via Jacopo da Diacetto 48, 50123 Firenze				
	510 675	181 503	26,32 %	100 184 (2)

Pour les filiales et participations étrangères, les capitaux propres ont été convertis au cours d'arrêté et les résultats au cours moyen annuel.

\* non compris les résultats de l'exercice

(1) cette filiale est inscrite dans le poste "immobilisations corporelles"

(2) résultats provisoires

	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fourni par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>2 - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations</b>					
Filiales françaises (3)	1 345 660	1 328 838	1 482 600	377 255	122 555
Filiales étrangères	565 993	565 993	-	-	-
Participations françaises	1 548 762	1 548 762	100 000	17 011	423 472
Participations étrangères	215 774	215 774	425 632	-	8 912

#### Listes des sociétés dont Cetelem est associé indéfiniment responsable

##### Sociétés en nom collectif

• Cetelem Expansion	20 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• Clariance	5 avenue Kléber, 75116 Paris
• Cofiplus	5 avenue Kléber, 75116 Paris
• Echat 9 - snc	5 avenue Kléber, 75116 Paris
• Soservi	5 avenue Kléber, 75116 Paris

##### Groupements d'intérêt économique

• Neuilly Gestion	20 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• Neuilly Contentieux	20 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• GEP de la Compagnie Bancaire	5 avenue Kléber, 75116 Paris
• GAM de la Compagnie Bancaire	5 avenue Kléber, 75116 Paris
• Aurore	20 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• Echangeur GEIE	66 rue des Archives, 75003 Paris
• Cetelas	66 rue des Archives, 75003 Paris

(3) dont filiale inscrite dans le poste "immobilisations corporelles"

#### Résultats financiers de la société

au cours des 5 derniers exercices

	1993	1994	1995	1996	1997
<b>Capital en fin d'année</b>					
• Capital social (en francs)	618 072 030	627 049 620	954 961 740	1 915 450 110	1 930 655 880
• Nombre d'actions ordinaires existantes	13 734 934	13 934 436	21 221 372	42 565 558	42 903 464
• Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
• Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription	245 432	238 682	314 826	593 538	253 932

#### Opérations et résultats de l'exercice (en milliers de francs)

• Chiffre d'affaires hors taxes	5 957 370	5 654 636	5 706 041	5 988 782	5 824 760
• Bénéfice avant impôt, participation des salariés amortissements et provisions	1 477 094	1 548 916	1 692 812	1 681 836	2 357 961
• Impôt sur les bénéfices	226 520	269 074	427 258	375 462	530 779
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	12 066	11 700	21 102	10 000	55 289
• Bénéfice après impôt, participation des salariés amortissements et provisions	865 160	926 806	1 013 058	1 029 296	1 400 966
• Montant des bénéfices distribués	274 699	139 344	212 214	425 656	429 035

#### Résultat des opérations, réduit à une seule action ajustée (1) (en francs)

• Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	29,82	30,10	29,39	30,28	42,60
• Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	20,63	21,80	23,52	23,85	32,65
• Dividende versé à chaque action	6,67	3,33	5,00	10,00	10,00

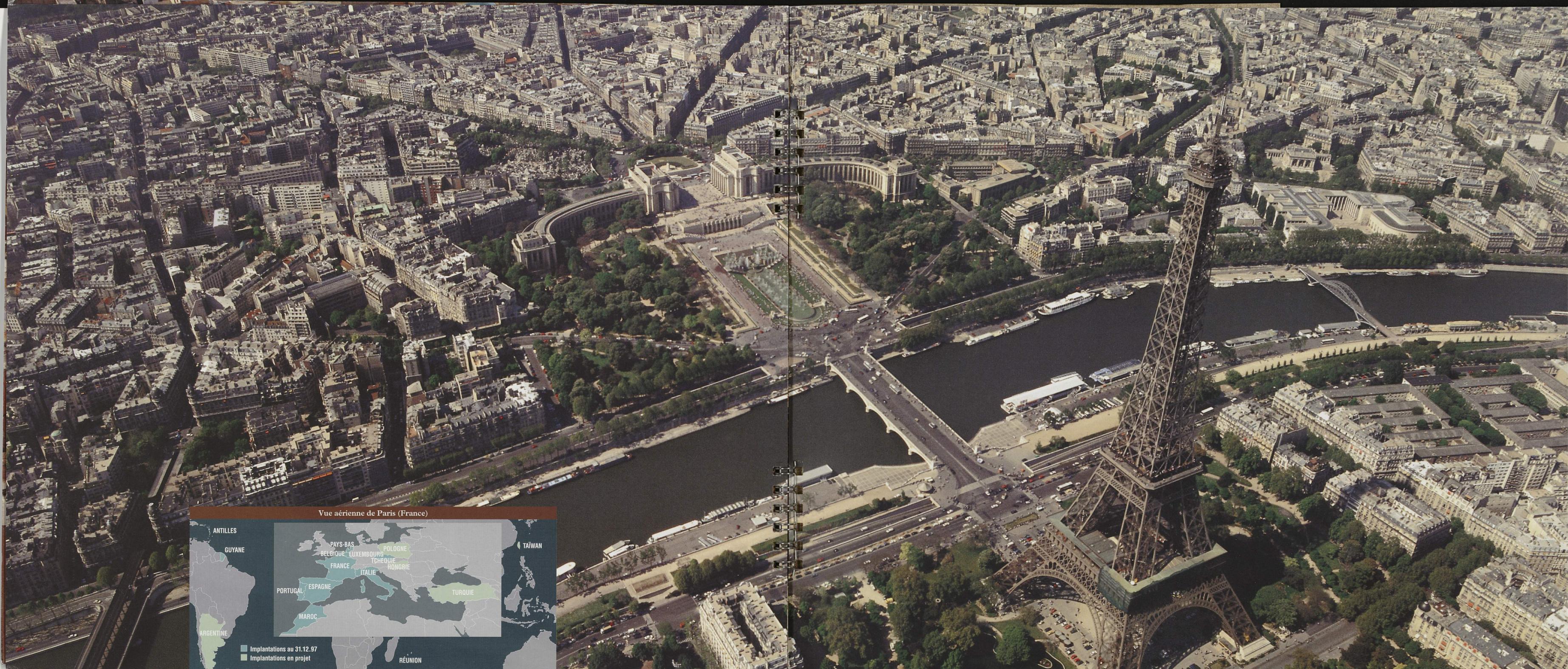
	1993	1994	1995	1996	1997
<b>Personnel</b>					
• Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice	1 594	1 590	1 660	1 766	1 800
• Montant de la masse salariale (en milliers de francs)	350 798	361 092	388 747	423 115	440 900
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs)	198 934	216 587	250 811	252 301	333 486

#### (1) Opérations financières réalisées par la Société et coefficient d'ajustement :

- en 1993 : augmentation de capital de 458 327 475 F à 618 072 030 F consécutive - à la levée de 41 580 options (nominal 45F) - au paiement du dividende en actions (81 546 actions à 45F) - à l'attribution de 3 426 753 actions gratuites (nominal 45 F) par incorporation de réserves Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1993
- en 1994 : augmentation de capital de 618 072 030 F à 627 049 620 F consécutive - à la levée de 19 023 options (nominal 45F) - au paiement du dividende en actions (180 479 actions à 45F) Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1994
- en 1995 : augmentation de capital de 627 049 620 F à 954 961 740 F consécutive - à la levée de 68 909 options (nominal 45F) - au paiement du dividende en actions (158 871 actions à 45F) - à l'attribution de 7 059 156 actions gratuites (nominal 45F) par incorporation de réserves Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1995
- en 1996 : augmentation de capital de 954 961 740 F à 1 915 450 110 F consécutive - à la levée de 72 703 options (nominal 45F) - à l'attribution de 21 271 483 actions gratuites (nominal 45F) par incorporation de réserves et de la prime d'émission. Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1996
- en 1997 : augmentation de capital de 1 915 450 110 F à 1 930 655 880 F consécutive - à la levée de 337 906 options (nominal 45F) Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1997

<b>Coefficient d'ajustement</b>	0,3333	0,3333	0,5000	1,0000	1,0000
---------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------





Vue aérienne de Paris (France)



**cetelem**

**Direction Générale :**  
20 avenue Georges Pompidou, 92595 Levallois-Perret cedex  
Téléphone 01 46 39 99 39  
<http://www.cetelem.fr>  
<http://www.cetelem.com>

**Siège Social :**  
5 avenue Kléber, 75116 Paris  
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 1 930 655 880 francs  
Registre du Commerce Paris B 542 097 902

 **PARIBAS**

**M. DANLOUX DUMESNILS ARNAU**

**LEV POM 6250**

CETELEM

92G02